



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2017



## Sommaire

1	Les indicateurs techniques .....	3
1.1	Le territoire desservi .....	3
1.1.1	Présentation du périmètre .....	3
1.1.2	Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement .....	4
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence .....	6
1.1.4	Déchets pris en charge par le service .....	6
1.2	La prévention des déchets.....	8
1.2.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 .....	8
1.2.2	Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés .....	9
1.3	La collecte des déchets : organisation .....	13
1.3.1	Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire .....	13
1.3.2	Organisation de la collecte en porte à porte .....	13
1.3.3	Fréquence de collecte.....	14
1.3.4	Focus sur les déchèteries.....	14
1.3.5	Evolution de l'organisation de la collecte.....	18
1.4	La collecte des déchets : bilan .....	18
1.5	Traitement des déchets : organisation .....	22
1.5.1	Localisation des unités de traitement existantes.....	22
1.5.2	Nature des traitements.....	25
1.6	Le traitement des déchets : bilan .....	28
1.6.1	Capacité et tonnages traités .....	28
1.6.2	Refus de tri.....	29
1.7	Impact environnemental et impact sanitaire .....	29
1.7.1	Indicateur kilométrique.....	29
1.8	La concertation et la gouvernance .....	29
1.8.1	Supports d'information .....	29
1.8.2	Réunions d'information.....	31
1.8.3	Evènementiel « Economie circulaire, Les Mauges accélèrent ! » et conférence Jérémie PICHON « famille presque zéro déchet » .....	31
1.8.4	Animations .....	32
2	Les indicateurs économique et financiers.....	33
2.1	Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets .....	33
2.1.1	Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets.....	33
2.1.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises .....	34
2.2	Budget, coût du service et financement .....	37
2.2.1	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service .....	37
2.2.2	Le Coût aidé du service public.....	38
2.2.3	Le financement du service public .....	39
2.3	Structure des coûts.....	42
2.3.1	La nature des charges .....	42

2.3.2	La nature des produits.....	43
2.3.3	La répartition des charges, des produits et du financement .....	44
2.4	Coût des différents flux de déchets .....	45
2.4.1	La part relative des flux dans le coût du service public .....	45
2.4.2	Le coût des différents flux ramenés à la tonne .....	46
2.4.3	La répartition des charges par flux et par étape technique.....	47
	Liste des annexes .....	48
	Annexe n° 1 : jours et heures d'ouverture des déchèteries .....	49
	Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux .....	50

## Préambule

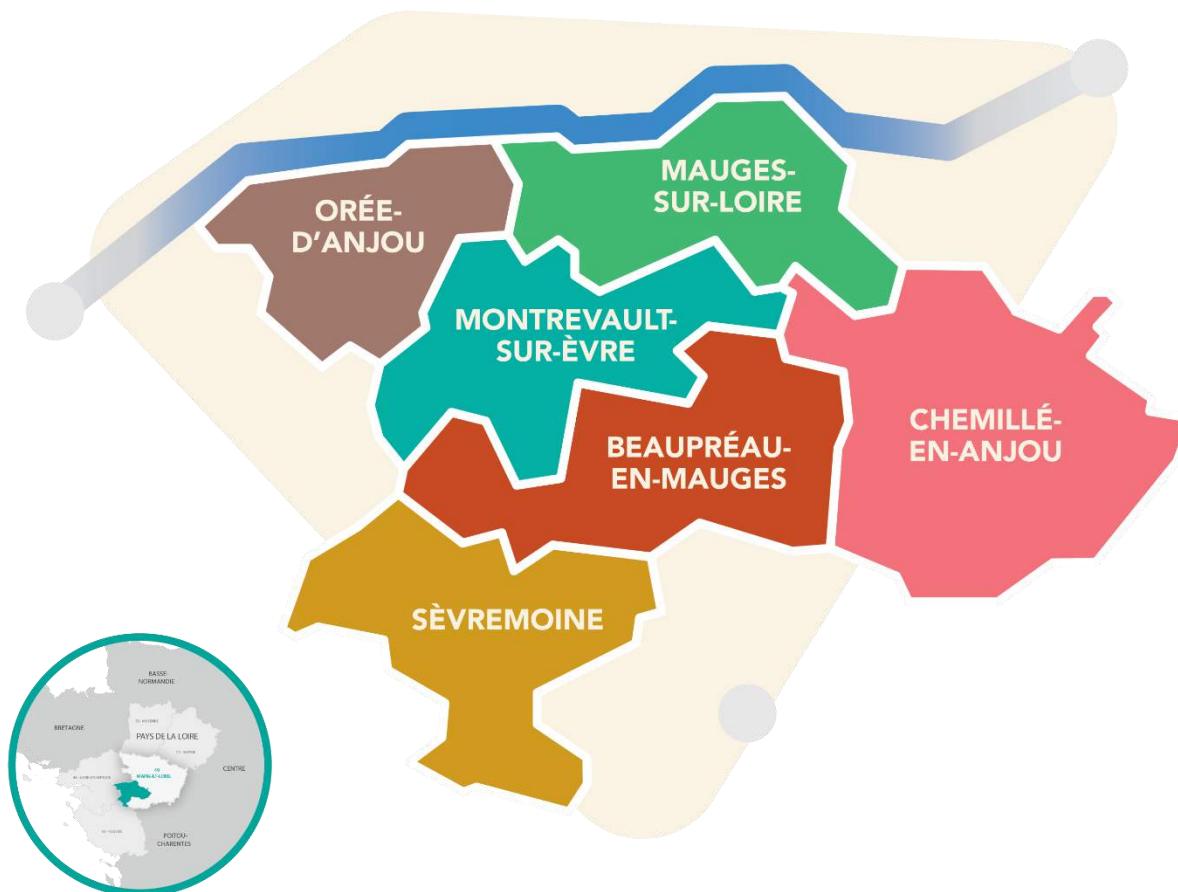
Conformément au code général de collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport présente les données issues du territoire de Mauges Communauté avec la distinction de deux sous-territoires : celui du Sirdomdi, Syndicat mixte pour le Ramassage et le Destruction des Ordures ménagères et déchets industriels, qui est en activité jusqu'au 31 décembre 2017, et celui du territoire de la commune de Sèvremoine.

## 1 Les indicateurs techniques

### 1.1 Le territoire desservi

#### 1.1.1 Présentation du périmètre



Le population total 2017 (population légale 2014 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017) de Mauges Communauté est composée de :

- Commune de Sèvremoine : 25 329 habitants ;
- Communes de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Èvre et Orée-d'Anjou représentant le territoire du Sirdomdi : 94 571 habitants.

Soit une population totale de 119 900 habitants.

## 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement

En 2017, les élus ont acté la convergence des services de collecte sur le territoire. Ainsi, le 22 février 2017, la délibération C2017-01-22-10 a validé un schéma unique de collecte qui a été mis en œuvre le 1<sup>er</sup> novembre 2017 :

- Consigne de tri : flux papiers/emballages (bouteilles plastiques, emballages acier et aluminium, briques alimentaires et cartonnettes) ;
- Collecte des papiers en apport volontaire ;
- Collecte des emballages et des ordures ménagères en porte à porte pour tous les habitants du territoire.

Les extensions des consignes de tri ont été mises en place au cours de l'année 2017. Ainsi, les habitants du territoire peuvent, en plus des bouteilles et flacons en plastique, emballages métal, briques alimentaires et cartonnettes, ajouter tous les autres emballages en plastique dans les sacs ou bacs jaunes (pots crème fraîche, barquettes alimentaires en polystyrène et en plastique rigide, sacs et films en plastique, barquettes de beurre,...). Ces nouvelles consignes sont effectives sur le territoire du Sirdomdi depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 sur la commune de Sèvremoine.

Les cartes ci-dessous présentent les types de collecte présentes sur le territoire de Mauges Communauté avant et après le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**LA COLLECTE**  
SITUATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017



## LA COLLECTE

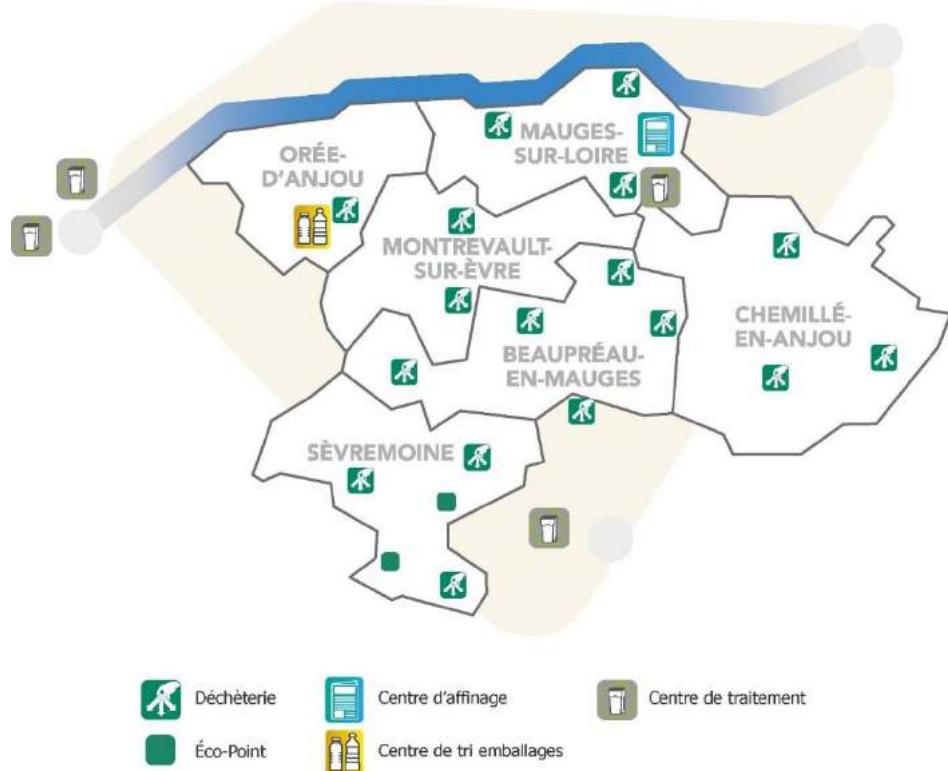
SITUATION AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017



 Flux papiers/emballages (bouteilles plastique, emballages acier et aluminium, briques alimentaires et cartonnettes)  
Collecte des papiers en apport volontaire  
Collecte des emballages et des ordures ménagères en porte à porte pour tous les habitants du territoire

Le traitement des déchets est présenté dans la carte ci-dessous :

## LE TRAITEMENT



### 1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Mauges Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle délègue au syndicat mixte Valor3e la compétence traitement des ordures ménagères et la compétence traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective (délibération C2016-10-19-15 du 19 octobre 2016).

### 1.1.4 Déchets pris en charge par le service

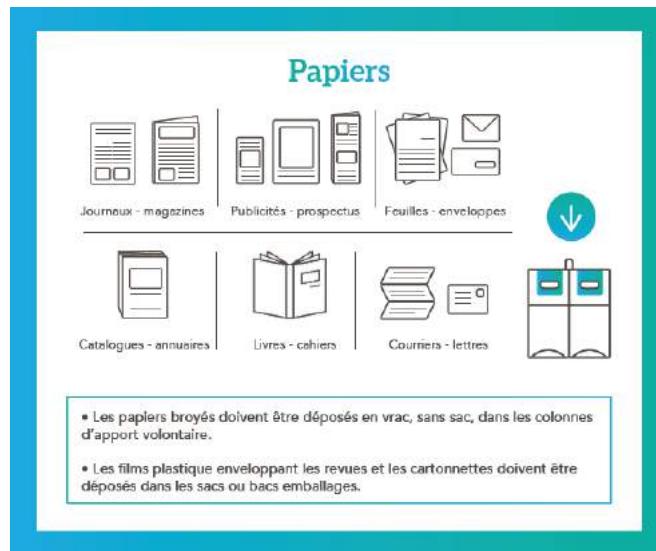
Mauges Communauté met en œuvre les équipements et les services pour les déchets issus de la collecte des déchets des ménages. Certains déchets assimilés sont aussi pris en compte. Il s'agit de déchets produits par d'autres producteurs (entreprises, professionnels, administrations, associations, etc.) et qui peuvent être collectés et traités sans sujétions particulières.

Le service déchets prend en charge les déchets suivants :

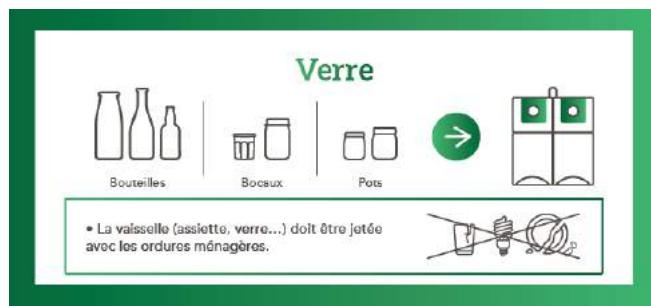
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Emballages ménagers (consignes applicables depuis le 1/11/2017) :



- **Papiers** (consignes applicables depuis le 1/11/2017) :



- **Verre** :



- Catégories de déchets acceptés en déchèteries :

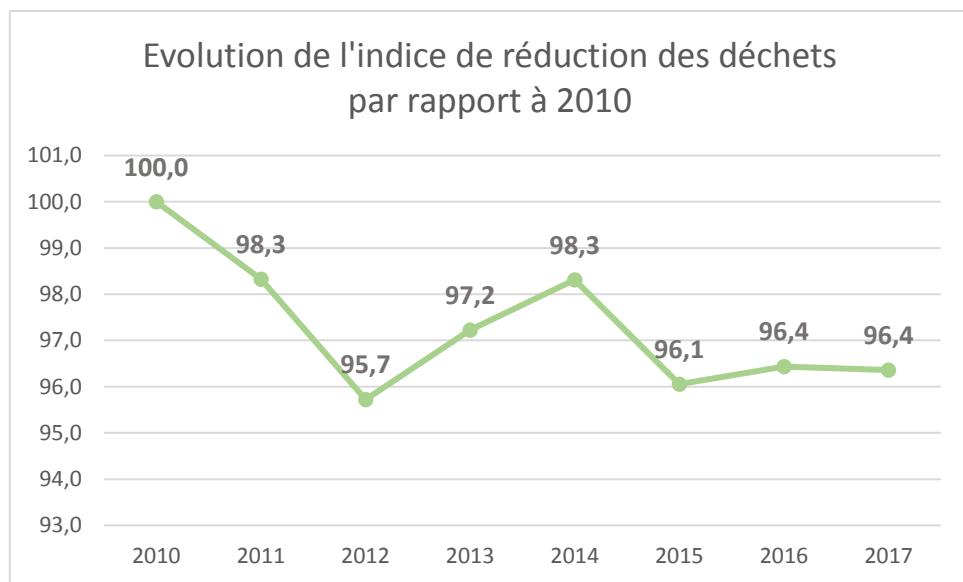
Bois	Cartons	Déchets dangereux	Films plastique	Plastiques durs	Gravats	Tout-venant
Huiles de vidange	Mobilier	Papiers	Piles et accumulateurs	Réutilisation Réemploi	Végétaux	Textiles Chaussures
Verres	Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques					
						Ferraille

## 1.2 La prévention des déchets

### 1.2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis 2010, des actions en faveur de la prévention des déchets sur le territoire sont menées.

Le tableau ci-dessous vous présente l'impact de ces actions de prévention sur la production de déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab).



L'indice diminue régulièrement. Les variations à la hausse, constatées en 2013 et 2014, correspondent à des augmentations de flux en déchèterie.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de réduire de 7 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. On constate que sur le territoire de Mauges Communauté, cette production de déchets a diminué, entre 2010 et 2017 de 4 %.

## 1.2.2 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

### 1.2.2.1 Un CODEC signé avec l'ADEME

Territoire labellisé Zéro Déchet, Zéro Gaspillage en 2015 sur le secteur du Sirdomdi, Mauges Communauté a signé un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) pour la période 2016-2018 avec l'ADEME.

Un plan d'actions concerté incluant de nombreux partenaires dont 5 partenaires-relais ayant conventionné directement avec l'ADEME, se déploie dès 2016, d'abord sur le territoire du Sirdomdi puis en 2017 s'étend à l'ensemble du territoire de Mauges communauté pour de nombreuses actions.

Près de 10 Equivalents Temps Pleins (ETP) par an, 5 ETP en interne, 5 ETP en externe, développent les 37 actions définies dans le CODEC. L'originalité de ce contrat d'économie circulaire réside dans l'ouverture aux acteurs du territoire autres que les ménages et les assimilés avec lequel la collectivité était habituée à travailler. Il nécessite donc de collaborer avec une multitude d'acteurs comme par exemple, ceux liés à la production de Déchets d'Activité Economique (DAE).

Les 5 partenaires-relais et leurs missions sur ce programme sont les suivants :

Chambre des métiers et d'Artisanat (CMA) :

- Promouvoir les artisans qui travaillent dans le domaine de la réparation : Répar'acteurs ;
- Développer les défis environnementaux dans les entreprises artisanales : ECO'DEFI ;
- Accompagner l'amélioration de la prévention et du recyclage des déchets issus du second œuvre du bâtiment ;
- Accompagner les artisans dans les actions Ecologie Industrielle et Territoriales (EIT).

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) :

- Créer, développer et animer des programmes d'Ecologie Industrielle et Territoriales (EIT) ;
- Accompagner les restaurateurs commerciaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : Mon resto engagé.

Chambre d'Agriculture (CA)

- Accompagner les agriculteurs dans les actions Ecologie Industrielle et Territoriales (EIT) ;
- Accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Aider au développement de nouvelles filières de valorisation des déchets des agriculteurs ;
- Créer des outils de communication en lien avec le gaspillage alimentaire.

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE Loire Anjou)

- Développer les sites de compostage partagé -restauration collective - commerciale – pied d'immeuble ;
- Accompagner la réduction de l'apport de végétaux en déchèteries.

Bobo Planète :

- Réaliser des animations auprès des enfants sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire.

A noter que deux structures se sont créées et développées en 2017 impulsées en partie par le CODEC :

L'ADECC, initiée par la CCI de Maine et Loire : Association pour le Développement de l'Economie Circulaire et Collaborative. Elle a pour objectif d'aider les entreprises à réaliser des gains financiers en les aidant à négocier leurs contrats et à réinvestir ces gains dans des actions liées à l'économie circulaire, locale et collaborative.

Fibre 49 est un collectif de structures issues de l'Economie Sociale et Solidaire mobilisé sur la collecte et le traitement des déchets fédéré à l'échelle du département de Maine et Loire. Il propose un service aux entreprises permettant la collecte des 5 flux des assimilés (papier, carton, bois, ferraille, verre, ...).

### **1.2.2.2 Les temps forts du CODEC pour l'année 2017**

Si l'année 2016 a été l'année de la concrétisation des partenariats avec les partenaires-relais et le démarrage des actions, 2017, a été l'année du développement de celles-ci. Certaines se sont étendues au territoire de Sèvremoine.

Parmi les 37 actions voici celles réalisées et terminées en interne au service en 2017 :

- La mise en place de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire ;
- La première réhabilitation d'une déchèterie à Saint-Laurent-des-Autels, Orée-d'Anjou ;
- La mise en service du nouveau bâtiment dédié au réemploi.

Deux événements d'ampleur ont été organisés pour mobiliser différents publics aux enjeux d'économie circulaire et à la réduction des déchets (voir chap. 1.8.3) : le séminaire « Economie Circulaire : Les Mauges accélèrent », et la conférence « Famille Presque Zéro Déchet » de Jérémie PICHON organisés le 19 décembre 2017 à la Loge à Beaupréau

Parallèlement au CODEC, le Service déchets s'est engagé dans plusieurs démarches liées à l'Économie Circulaire :

- o La participation à l'atelier Recherche / Action Economie de la fonctionnalité et marchés de collecte des déchets proposé par l'ADEME ;
- o La participation au groupe de travail Européen Économie Circulaire de la biomasse et des biodéchets (Projet Interreg BIOREGIO) animé par l'AC3A en partenariat avec la Région Pays de la Loire, ;
- o La participation au test d'un futur outil proposé aux EPCI par l'ADEME : le Label Économie Circulaire.

### **1.2.2.3 Les grandes lignes du programme**

Ci-dessous retrouvez les grands thèmes développés dans le cadre du CODEC

- Introduire des clauses d'économie circulaire dans la commande publique ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et commerciale ;
- Développer le compostage et la valorisation des déchets de cuisine et de table de tous les acteurs du territoire, ménages et professionnels compris ;
- Réduire l'apport de végétaux en déchèteries ;
- Réduire les emballages à usage unique :
  - o Etudier la faisabilité du développement du verre consigné ;
  - o Développer la vaisselle durable ;
- Développer l'Ecologie Industrielle et Territoriale auprès des acteurs économiques ;
- Réaliser des diagnostics déchets dans les entreprises, les collectivités et les écoles ;
- Développer le réemploi en favorisant le développement des Repair'café et en réhabilitant le bâtiment hébergeant l'Ecocyclerie des Mauges ;
- Réduire les textiles sanitaires jetables en accompagnant les structures de la petite enfance ;
- Augmenter le tri des emballages en étendant les consignes de tri ;
- Développer le tri du papier en favorisant l'action d'associations ;
- Déployer la collecte des piles auprès des associations et des entreprises du territoire ;
- Développer la collecte du papier et des 5 flux pour les professionnels ;
- Trier les gravats en déchèterie pour les valoriser ;
- Augmenter la collecte des déchets dangereux en déchèteries en communiquant auprès des habitants ;
- Augmenter la valorisation Combustibles Solides de Récupération (CSR) des déchets ultimes ;
- Développer l'adhésion des foyers à la réduction des déchets en proposant des DEFI ZERO DECHETS ;
- Sensibiliser les scolaires à la réduction des déchets.

Tous les éléments du programme sont disponibles en détail dans le rapport d'avancement du CODEC Année 2





## 1.3 La collecte des déchets: organisation

### 1.3.1 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Le service déchets met à disposition des usagers de son service différents équipements afin de leur faciliter le tri et la présentation de leurs déchets à la collecte. Le mode de collecte, et donc les équipements ont évolué au cours de l'année avec la convergence du service.

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

	Non-fibreux	Fibreux	Papier	Verre	Déchèterie	Ordures ménagères	Textiles
Territoire	Sèvremoine		Sirdomdi	Mauges Communauté			
Nombre de contenants disponibles	71	59	213	311	18 déchèteries et 2 éco-points	91	116
Type de contenant	colonne	colonne	colonne	colonne	/	colonne	colonne
Ratio nombre de contenants par habitant	1 pour 357	1 pour 430	1 pour 444	1 pour 304	1 pour 6 000	1 pour 65	1 pour 1 033
Tonnage collecté	387	523	2 123*	5 226*	35 819*	357*	638

\*tonnage du 1/01/2017 au 31/12/2017

Situation au 1<sup>er</sup> novembre 2017 :

	Papier	Verre	Déchèterie	Ordures ménagères
Territoire	Mauges Communauté			
Nombre de contenants disponibles	272	311	18 déchèteries et 2 éco-points	18
Type de contenant	colonne	colonne	/	colonne
Ratio nombre de contenants par habitant	1 pour 440	1 pour 304	1 pour 6 000	1 pour 12
Tonnage collecté	138	Voir tableau « situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 »		

### 1.3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

#### 1.3.2.1 Spécification de la collecte

Territoire	Ordures ménagères résiduelles		Emballages			Fibreux
	Mauges Communauté			Sèvremoine		
Période	Du 1/01 au 31/10	Du 1/11 au 31/12	Du 1/01 au 31/10	Du 1/11 au 31/12	Du 1/01 au 31/10	
Contenants	Bacs gris		Bacs jaunes	Sacs jaunes	Bacs jaunes	Sacs jaunes
Population desservie	114 223	119 900	24 816	70 748	29 480	92 211
Tonnage annuel	11 681		495	1 501	122	400
Distance parcourue	250 005*	55 305*	250 005*	117 676	55 305*	22 172
						13 542

\* les kilométrages des véhicules bi-compartimentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

### 1.3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménages

Il n'existe pas de seuil pour la collecte des déchets assimilés des producteurs non ménages.

### 1.3.3 Fréquence de collecte

Mauges Communauté bénéficie de deux dérogations préfectorales pour assurer une collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles (Arrêté DIDD/2015 n°14 pour le Sirdomdi ; échéance 31 décembre 2020 ; Arrêté DIDD/2015 n°309 pour la Communauté de Communes Moine et Sèvre ; échéance 1er juillet 2018).

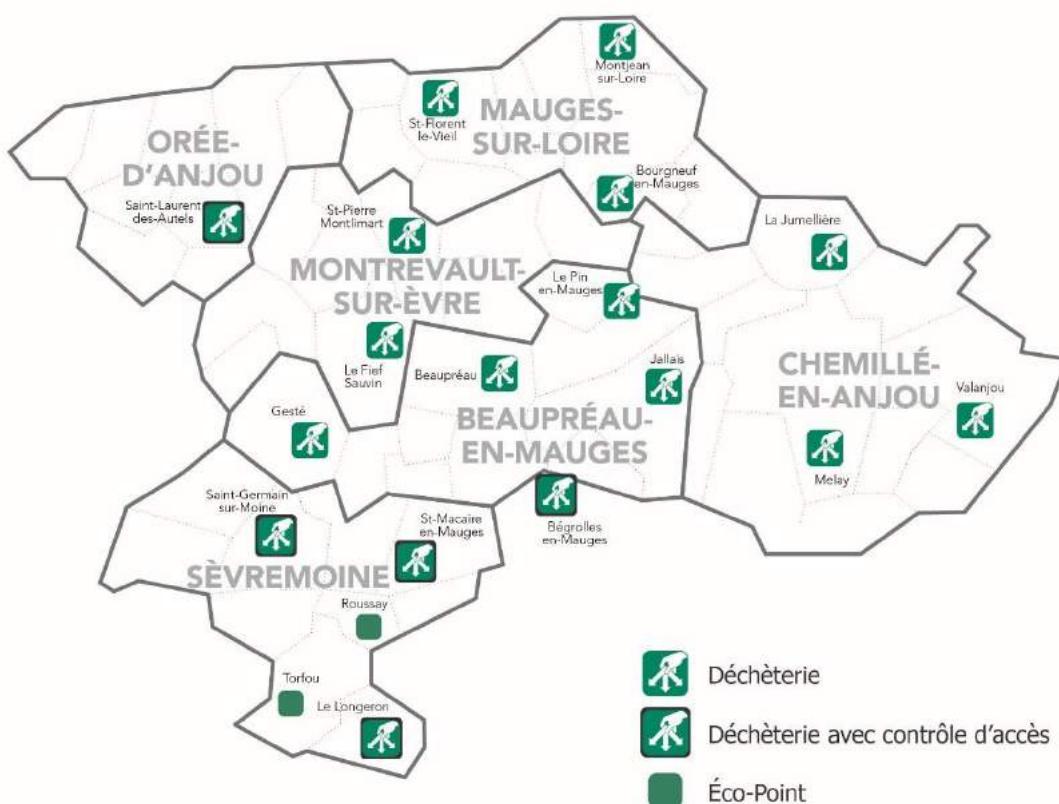
Les flux en porte à porte (ordures ménagères résiduelles et emballages) sont collectés tous les quinze jours. Les déchets de certains professionnels peuvent être collectés toutes les semaines si cette production le nécessite.

La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire ou des flux en déchèteries est variable et est définie pour permettre d'anticiper tous débordements.

### 1.3.4 Focus sur les déchèteries

#### 1.3.4.1 Jours et heures d'ouverture

## LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES ET ÉCO-POINTS

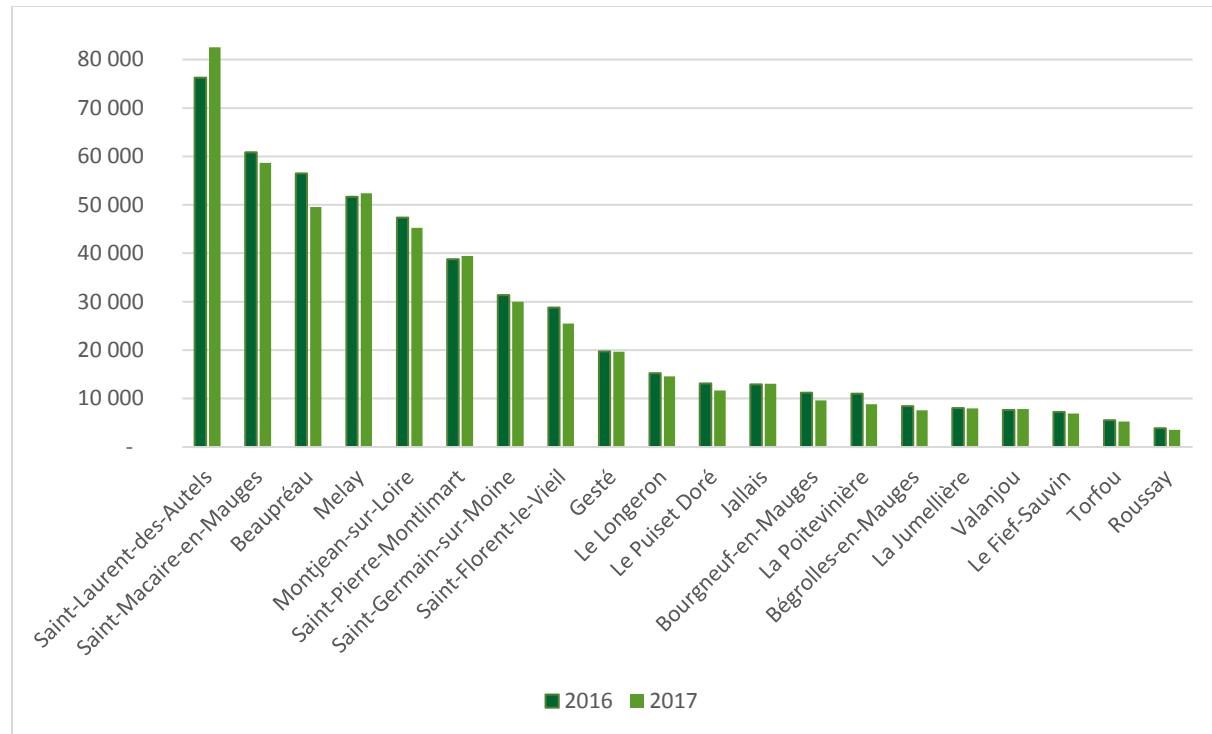


Ces sites sont accessibles uniquement aux particuliers. Seules les trois déchèteries de la commune de Sèvremoine sont accessibles aux professionnels en contrepartie du paiement de leur dépôts.

Les jours et heures d'ouverture sont présentés dans l'annexe n°1.

#### 1.3.4.2 Fréquentation des déchèteries

Le graphique ci-dessous présente l'évolution entre 2016 et 2017 des fréquentations en déchèteries :



On constate une baisse de 3% de la fréquentation des déchèteries entre 2016 et 2017. Il est rappelé que les données issues des déchèteries du territoire du Sirdomdi sont relevées manuellement et doivent donc être interprétées avec du recul.

Un foyer du territoire utilise, en moyenne, 10 fois par an les services de la déchèterie.

#### 1.3.4.3 Optimisation des déchèteries

Dans le cadre de la convergence des services, le bureau d'études Environnement et Solutions a analysé les études d'optimisation des services des déchèteries des périphéries du Sirdomdi et de la Communauté de Communes Moine et Sèvre.

L'optimisation du service des déchèteries va permettre de :

- Faciliter l'accès aux usagers sur les sites de manière la plus équitable possible : circulation, temps d'attente, amplitude horaire, identification,
- Rationaliser le réseau des déchèteries et éventuellement planifier les équipements nécessaires,
- Mettre en adéquation les équipements avec la réglementation,
- Adapter les filières actuelles et anticiper les évolutions des flux,
- Améliorer la sécurité des personnes et des biens.

Le 6 juillet 2017, le conseil communautaire a délibéré afin d'acter le projet d'optimisation du service des déchèteries (délibération C2017-07-06-12). Le scénario suivant a été retenu :

- Fermeture des sites suivants :
  - o Jallais, lieu-dit « La Petite Roche » ;
  - o Bégrolles-en-Mauges, lieu-dit « La Cabine » ;
  - o Valanjou, lieu-dit « les Croix Baults » route de La Salle de Vihiers ;
  - o La Jumellièvre, Zone d'Activité la Mocquette ;
  - o La Poitevinière, lieu-dit « Bois Archambaud » ;
  - o Le Fief Sauvin, lieu-dit « La Carrière d'Abriard » route de Montrevault ;
  - o Le Puiset Doré, lieu-dit « Les Epinettes » ;
  - o Bourgneuf-en-Mauges, lieu-dit « La Boiverie » route de Saint-Quentin-en-Mauges ;
  - o Montjean-sur-Loire, lieu-dit « Le Petit Lapin » ;
  - o Gesté, lieu-dit « Le Moulin Trèfle » ;

- Saint-Germain-sur-Moine, lieu-dit « Le Haut Fief » ;
  - Saint-Macaire-en-Mauges, lieu-dit « Le Bois Girard » ;
  - Torfou, rue du lieutenant Bouvier ;
  - Roussay, route de Mortagne-sur-Sèvre.
- Réhabilitation des sites suivants :
- Beaupréau, Zone Industrielle Dyna Ouest ;
  - Saint-Laurent-des-Autels, Zone d'Activité « le Pâtis » ;
  - Saint Florent-Le-Vieil, Zone d'Activité « La Ribotte » ;
  - Saint-Pierre-Montlimart, Zone d'Activité « La Paganne » ;
  - Chemillé-Melay, lieu-dit « La Haute Brosse » ;
  - Le Longeron, route de Saint-Aubin.
- Création des sites suivants :
- La Pommeraye, Zone d'Activité du Tranchet (en attente de validation) ;
  - Jallais, Zone d'Activité de la Pierre Blanche ;
  - Saint-Germain-sur Moine, Parc d'Activité du Val de Moine (en attente de validation) ;
  - Saint-André-de-la-Marche, Zone industrielle Actipole Atantique (en attente de validation)

Les sites qui doivent fermer le seront lorsque le nouveau site ou celui qui sera réhabilité le plus proche sera en service.

La réhabilitation de la déchèterie de Saint-Laurent-des-Autels avait été actée par le comité syndical du Sirdomdi en 2016. Les travaux ont été réalisés entre les mois de septembre et décembre 2017.

La réhabilitation a consisté à :

- Haut de quai :
  - Optimiser les quais (agrandissement d'une partie), sécuriser les abords des bennes, mise en place de garde-corps conformes à la réglementation en vigueur ;
  - Installation de locaux préfabriqués, pour le stockage des Déchets Dangereux Diffus (DDS) et des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E), locaux blindés sur rétention avec éclairage, aération, conformes au stockage de ce type de déchets ;
  - Installation d'un local préfabriqué pour la collecte des objets réutilisables ;
  - Installation d'un local préfabriqué pour les agents, avec des vestiaires et sanitaires hommes, femmes, une salle de pause (kitchenette) et du chauffage.
- Bas de quai :
  - Agrandissement de la plate-forme végétaux et gravats ;
  - Création d'un parking pour les bennes tampons.
- Fonctionnement général :
  - Mise en place d'un contrôle d'accès avec badges pour l'accès des usagers ;
  - Création d'une voirie spécifique pour les véhicules de service ;
  - Augmentation des surfaces de voirie et donc de manœuvre des véhicules sur site ;
  - Aménagement paysager du site : clôtures neuves sur l'ensemble du site ;
  - Mise en place de vidéoprotection et télésurveillance du site pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

#### **1.3.4.4 Magasin réemploi**

En 2015, les élus du Sirdomdi sont interpellés par l'association Ecocyclerie des Mauges concernant le bâtiment, situé 26 rue de Bellevue, Saint-Quentin-En-Mauges, Montrevault-sur-Evre, qu'elle occupe et qui s'avère ne plus être adapté à la fréquentation du magasin.

Considérant que l'activité de l'Ecocyclerie des Mauges permet de diminuer les déchets à traiter sur les déchèteries du territoire, de rapprocher des personnes d'un retour à l'emploi et de permettre à des foyers de s'équiper avec un petit budget, les élus ont validé par délibération du 2 décembre 2015 (délibération 15-25) d'acquérir un ancien atelier de menuiserie situé sur la même commune afin d'y déplacer l'activité de l'association.

Ce nouveau site est composé :

- 975 m<sup>2</sup> d'atelier
- 995 m<sup>2</sup> magasin
- 333 m<sup>2</sup> bureau
- 7 700 m<sup>2</sup> de terrain dont parking

En juin 2016, l'acte d'achat du bâtiment est signé. Et en août 2016, L'architecte Philippe BOSSARD, Beaupréau, Beaupreau-en-Mauges est nommé pour assister la collectivité dans le suivi et la réalisation des travaux.

Les travaux se sont déroulés d'avril à novembre 2017. Le montant total du projet est de 1 244 000 € HT :

- 700 000 € HT d'achat
- 544 000 € HT travaux.

Une subvention de l'ADEME d'un montant de 401 508 € a été obtenue.

Le site a été inauguré le 12 décembre 2017 et le magasin a officiellement ouvert ses portes le 5 janvier 2018.



*Façade principale*



*Intérieur du magasin – vue des caisses*



*Intérieur du magasin – rayon cycle*

### 1.3.5 Evolution de l'organisation de la collecte

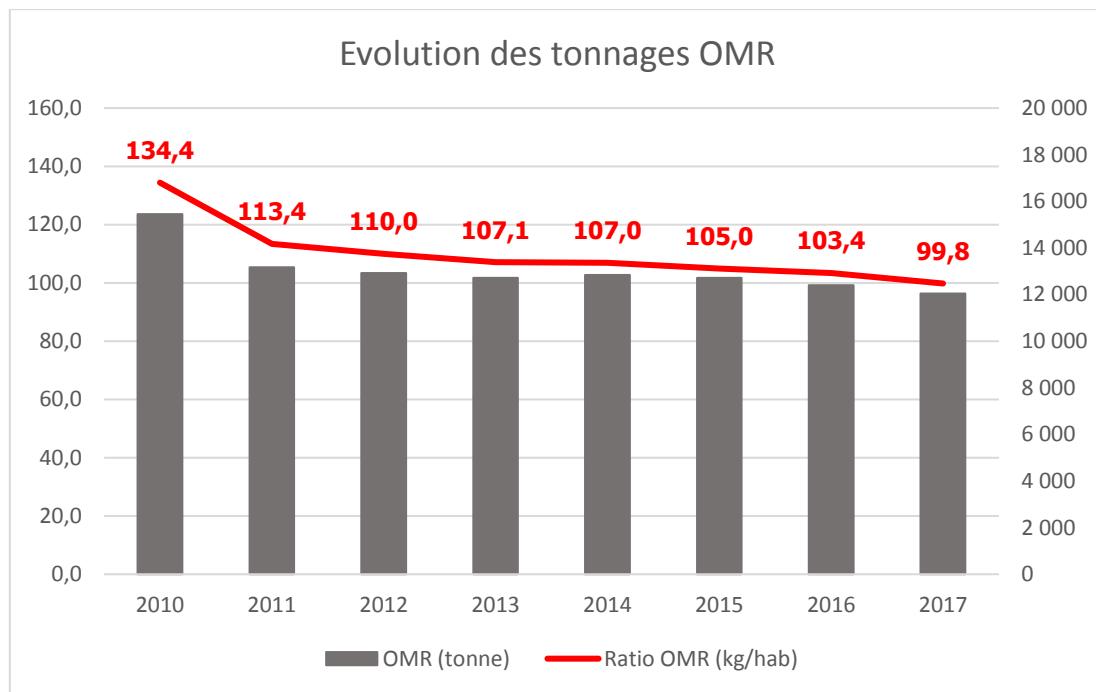
L'année 2017 a été celle de la convergence des services. Ainsi, au 1<sup>er</sup> novembre 2017, les services de collectes sont identiques.

Il convient d'envisager, dans les années à venir, de continuer ce projet afin que, dans le détail, le service soit uniforme (accueil des professionnels en déchèteries, etc...).

## 1.4 La collecte des déchets : bilan

Le flux des déchets assimilés n'est pas distinct du flux des déchets ménagers car ils ne sont pas collectés séparément.

### Evolution du flux des ordures ménagères :

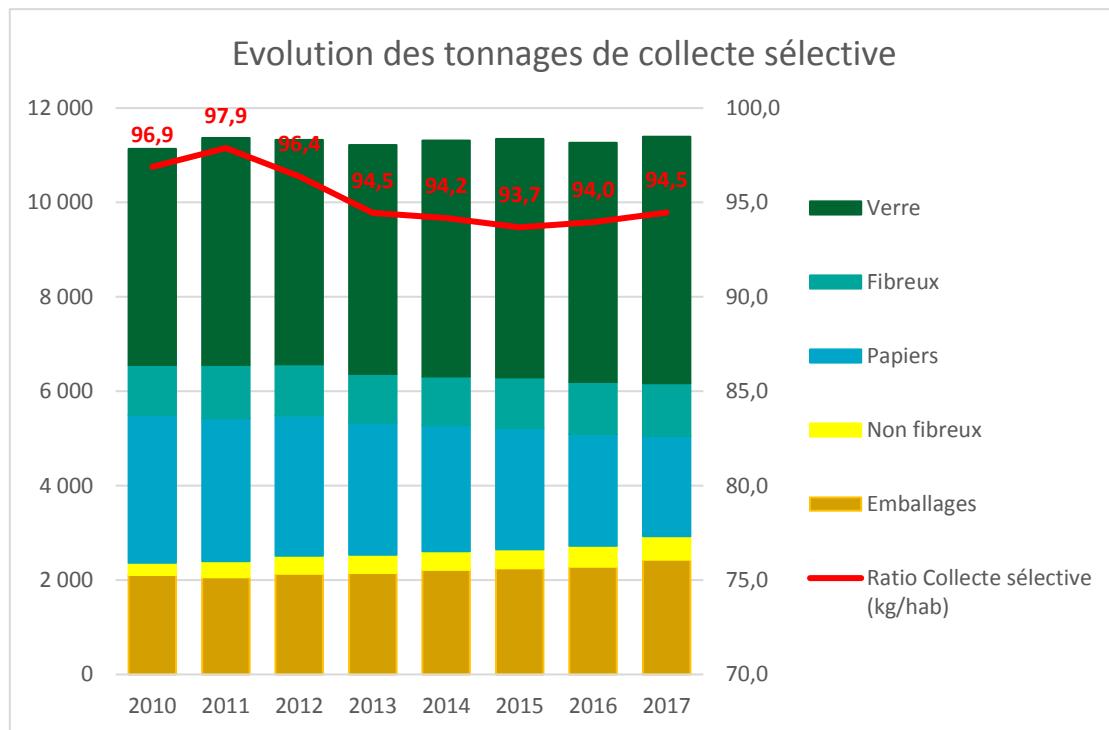


On constate que, depuis 2011 et la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la redevance incitative, le flux ordures ménagères résiduelles a baissé de 26 %. Cette tendance à la baisse, grâce à l'implication des usagers dans la prévention et le tri des déchets, se confirme jusqu'en 2017.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2013 permettent de situer Mauges Communauté. Un habitant produisait, en 2013 :

- 269 kg/an à l'échelle nationale ;
- 195 kg/an à l'échelle régionale ;
- 167 kg/an à l'échelle départementale.

## Evolution du flux de collecte sélective :



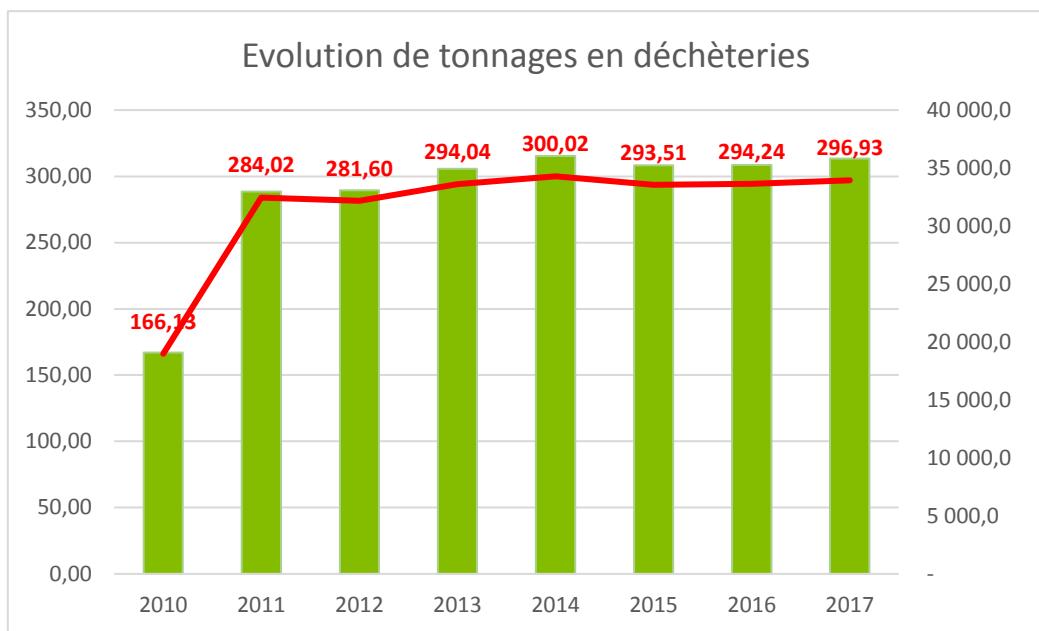
La redevance incitative, effective en 2011, avait fait augmenter les tonnages de collecte sélective de façon significative. Puis le ratio a diminué. Cette diminution est due à la baisse des tonnages papiers et fibreux collectés.

L'ouverture des consignes de tri à tous les emballages plastiques, en juillet 2017 sur le territoire du Sirdomdi et en novembre 2017 sur la commune de Sèvremoine, a provoqué, malgré la baisse toujours importante du flux papier, une évolution positive du ratio de collecte sélective.

Le tableau, ci-après, compare les ratios de collecte 2013 (kg/hab/an) de Mauges Communauté aux données de l'enquête ADEME :

Flux	Mauges Communauté	Maine et Loire	Pays de la Loire	Nationale
<b>Verre</b>	41	38	38	29
<b>Emballages ménagers et Papiers</b>	54	56	52	47
<b>Total</b>	95	94	90	76

## Evolution des flux issus des déchèteries :



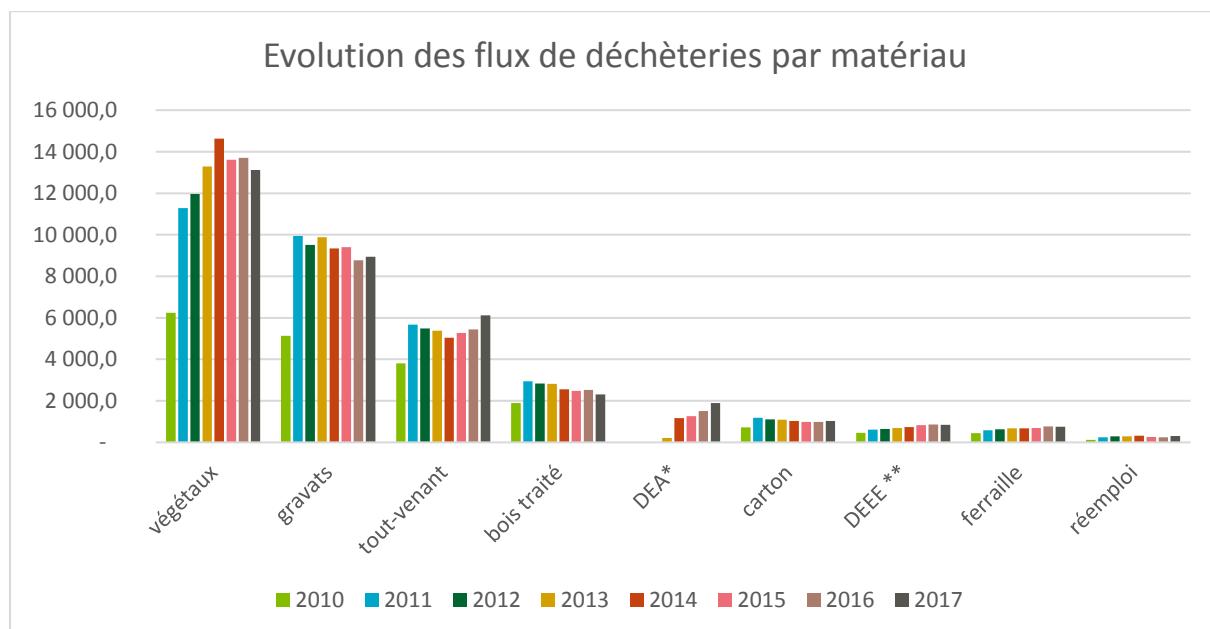
Depuis 2010, on constate une progression du tonnage et du ratio de déchets collectés en déchèteries. Cette évolution est à rapprocher de la baisse des ordures ménagères résiduelles. Les usagers ont transféré une partie de leurs déchets vers les flux de déchèterie.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2013 permettent de situer Mauges Communauté. Un habitant produisait, en 2013 :

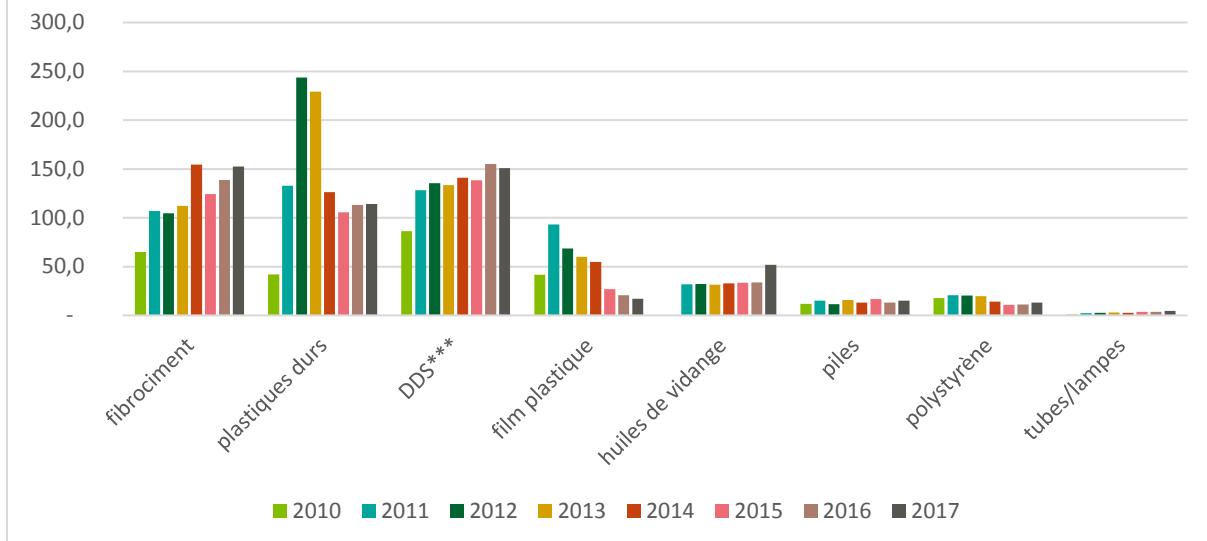
- 198 kg/an à l'échelle nationale ;
- 279 kg/an à l'échelle régionale ;
- 259 kg/an à l'échelle départementale.

Les habitants du territoire déposent beaucoup de déchets en déchèteries (+ 14% par rapport à la donnée départementale).

Les graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages collectés en déchèterie par matériau :



## Evolution des flux de déchèteries par matériau



On constate que :

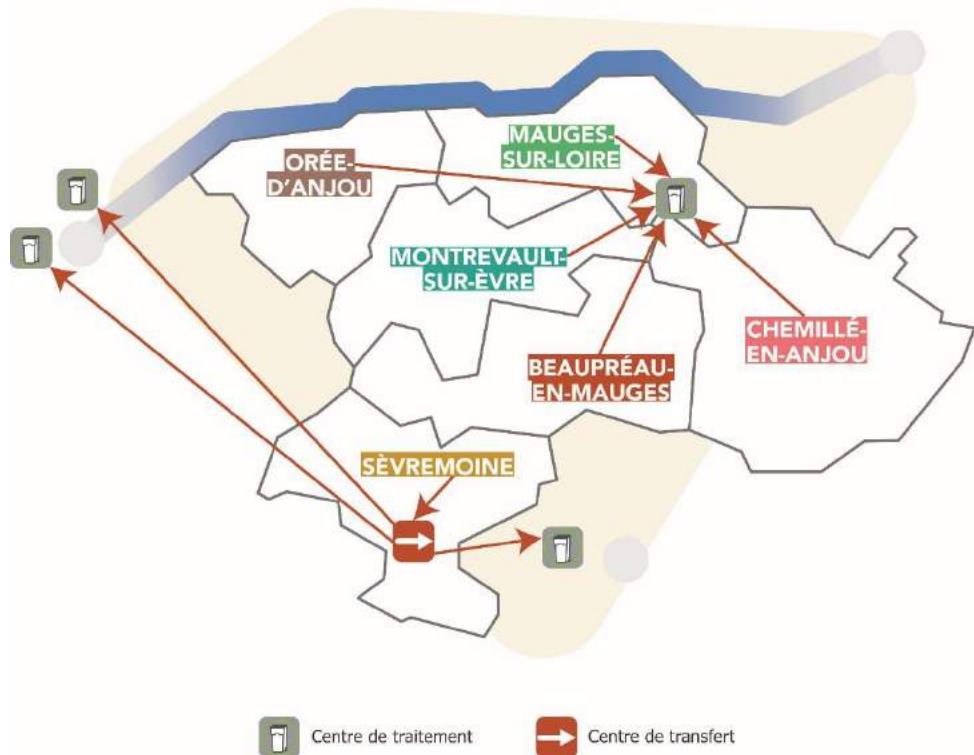
- Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) augmentent cette année (progression de 26 % entre 2016 et 2017). Cette filière assez récente monte en puissance chaque année. En 2017, toutes les déchèteries sont équipées de bennes pour cette collecte. En parallèle, cette filière fait baisser le tonnage de la benne bois traité (-9%) puisque beaucoup de meubles sont en bois ;
- Le tonnage des objets destinés au réemploi est en progression de 27 % entre 2016 et 2017 ;
- Le tout-venant augmente de 12 % entre 2016 et 2017. Cela est lié aux restrictions des consignes de tri sur d'autres bennes qui détournent une partie de certains flux vers la benne tout-venant ;
- Les végétaux sont en baisse pour cette année (-4%). Les quantités gérées pour ce flux varient beaucoup en fonction de la météo ;
- Le tonnage de déchets amiantés est en hausse (+10 % entre 2016 et 2017).

Le tableau qui récapitule les tonnages collectés en 2017 par matière et par déchèterie est présenté en annexe 2.

## 1.5 Traitement des déchets: organisation

### 1.5.1 Localisation des unités de traitement existantes

#### LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX OMR -



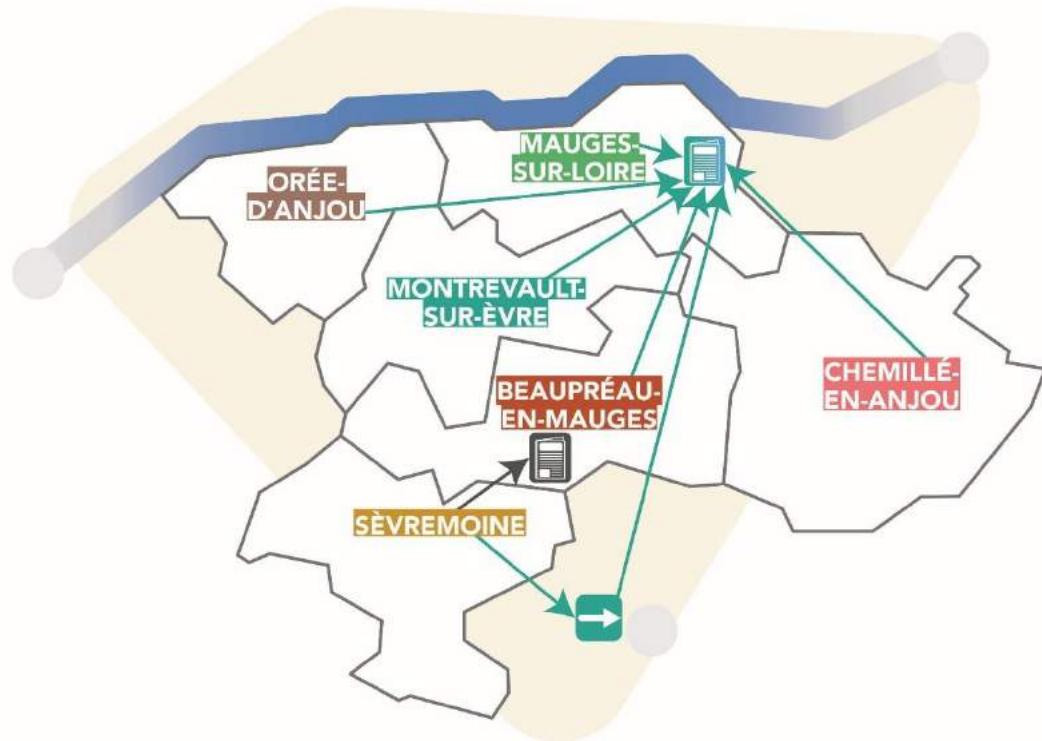
Le centre de transfert et les unités de traitement entre dans la compétence du syndicat mixte Valor3e.

#### LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX EMBALLAGES -



Les sites de transferts sont mis à disposition par les prestataires (Brangeon Environnement à Cholet, Montjean/Loire – Mauges-sur-Loire et La Poitevinière – Beaupréau-en-Mauges).

## LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX PAPIERS -



Centre d'affinage avant le 01/11/2017

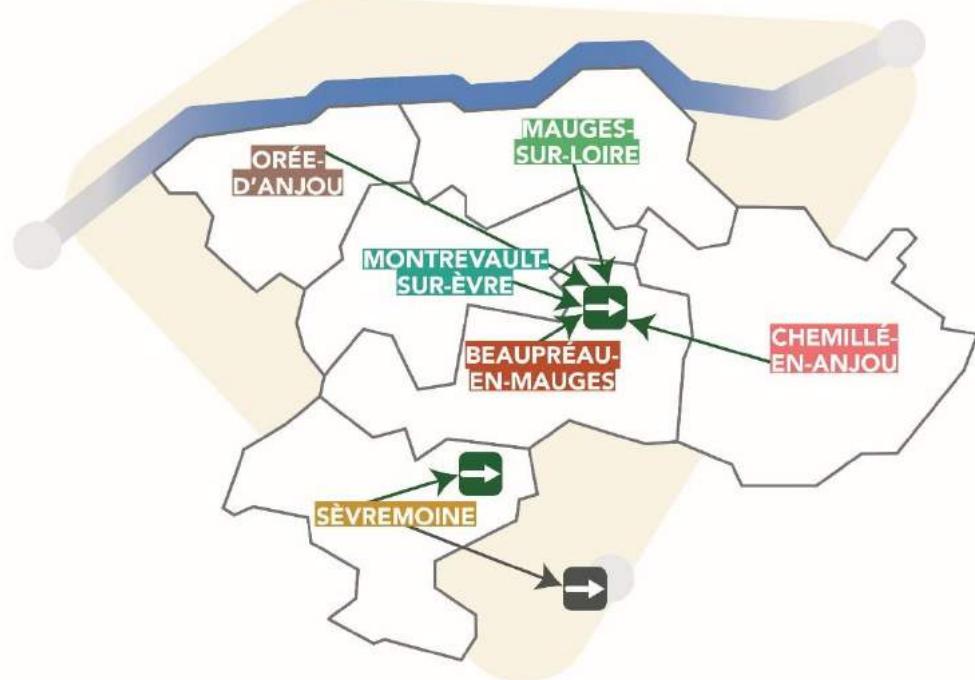


Centre d'affinage



Centre de transfert

## LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX VERRE -



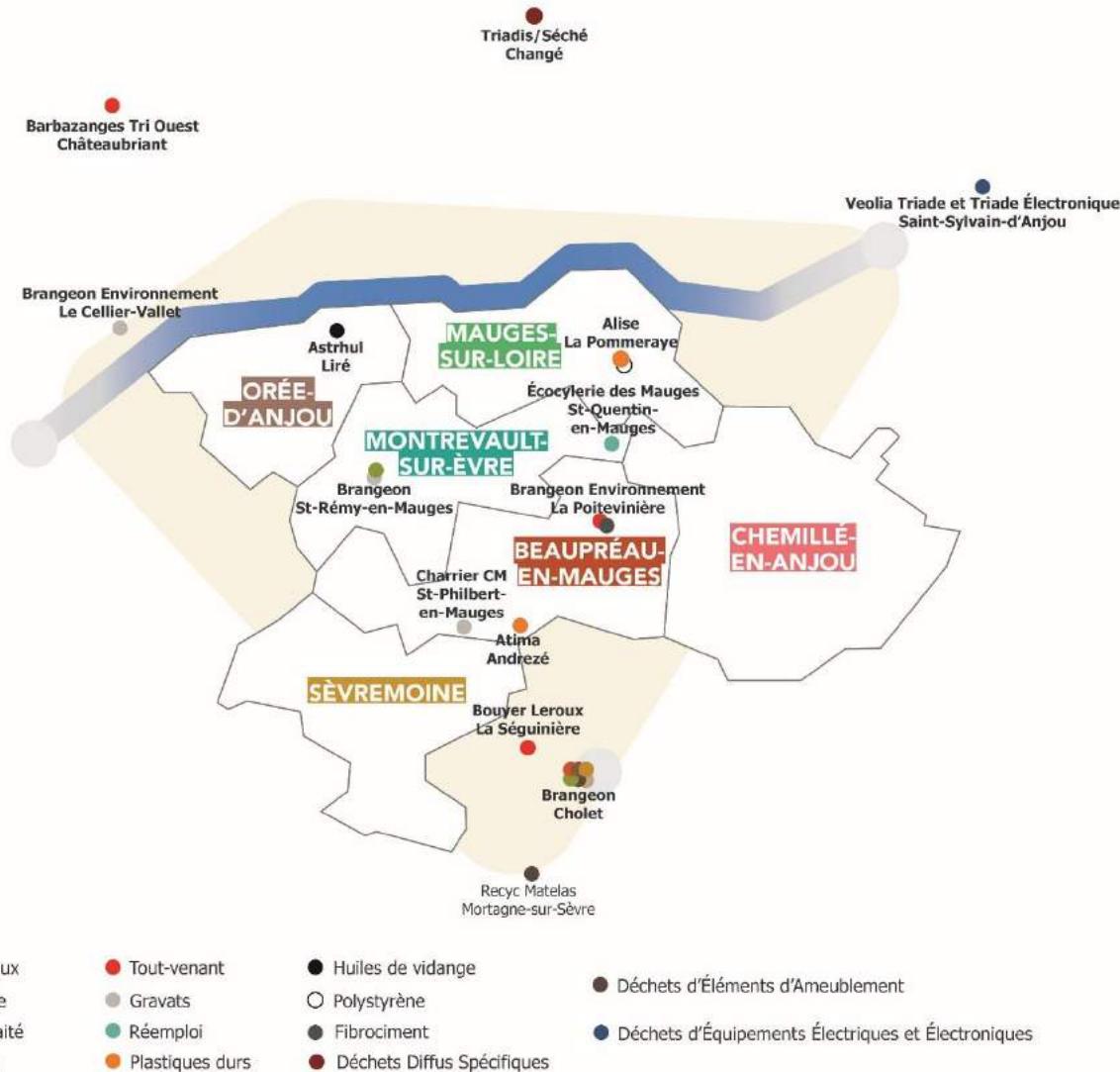
Centre de transfert avant le 01/11/2017



Centre de transfert

Les sites de transfert sont situés à Saint-Macaire-en-Mauges -Sèvremoine (SARL de l'Avresne – Véolia) et La Poitevinière – Beaupréau-en-Mauges (Brangeon Environnement)

## LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX DÉCHÈTERIES -



## 1.5.2 Nature des traitements

Le tableau ci-dessous présente les différents modes de traitement des déchets gérés par le service déchets de Mauges Communauté :

Mode de traitement	Unité de traitement	OMR	Emballages/non-fibreux	Fibreux (jusqu'au 31/10/2017)	Papier
Compostage	Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges – Mauges-sur-Loire (49)	✓			
Incinération avec récupération d'énergie	UVE Arc en ciel – Couëron (44)	✓			
	UVE Alcéa – Nantes (44)	✓			
Enfouissement	Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges – Mauges-sur-Loire (49) Refus issus du process	✓			
	ISDND La Séguinière (49)	✓			
Tri	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou		✓		
	Centre de tri Andrezé			✓	
Affinage	Centre d'affinage La Pommeraye - Affinage				✓

Les tableaux ci-dessous présentent les différents modes de traitement des déchets issus des déchèteries de Mauges Communauté :

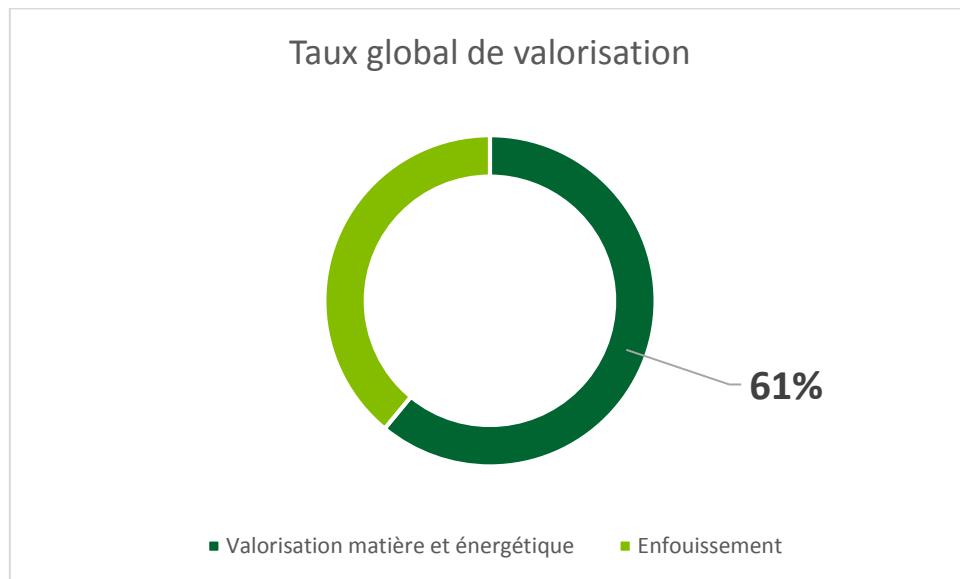
Mode de traitement	Unité	Végétaux	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Bois traité	Carton	DEA	DDS	DEEE
Valorisation matière	BRANGEON ENVIRONNEMENT - compostage Cholet (49) et Montrevault-sur-Èvre (49)	✓								
	FERS recyclage Cholet (49)				✓	✓	✓	✓		
	ECOCYCLERIE DES MAUGES tri et revente Saint-Quentin-en-Mauges, Montrevault-sur-Èvre (49)									
	TRIADIS/SECHE Valorisation énergétique (vapeur fournie et production d'électricité), valorisation des métaux après extraction dans les mâchefers (53)								✓	
	RECYC MATELAS recyclage Mortagne sur Sèvre (85)							✓		
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevinière, Beaupréau-en-Mauges (49)		✓							
	BOUYER LEROUX - CSDU classe II La Séguinière (49)		✓							
	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe III Montrevault-sur-Èvre (49) et le Cellier-Vallet (44)			✓						
	SARL DE L'AVRESNE - CSDU classe III CHARIER CM Saint-Philbert-en-Mauges, Beaupréau-en-Mauges (49)			✓						
	Autres rembourrés : incinération ; Refus : enfouissement - contrat ECO-MOBILIER								✓	
Valorisation énergétique	BARBAZANGES TRI OUEST - Préparation CSR Chateaubriant (44)		✓							
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	VEOLIA TRIADE et TRIADE Electronique à St Sylvain d'Anjou (49) - Contrat ECOSYSTEMES/ESR									✓

Mode de traitement	Unité	Réemploi	Film plastique	Plastiques durs	Polystyrène	Piles	Néons	Huile de vidange	Fibrociment
Valorisation matière	FERS recyclage Cholet (49)		✓						
	ECOCYCLERIE DES MAUGES tri et revente Saint-Quentin-en-Mauges, Montrevault-sur-Evre (49)	✓							
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)			✓					
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)			✓	✓				
	ASTRHUL recyclage Liré, Orée d'Anjou (49)							✓	
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevinière, Beaupréau-en-Mauges (49)								✓
Valorisation matière et enfouissement	Recyclage des métaux, les plastiques et autres résidus sont enfouis - Contrat COREPILE					✓			
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	Verre, ferraille, mercure recyclés, plastique incinéré, poudres fluorescentes enfouies - Contrat RECYLUM/ESR						✓		

## 1.6 Le traitement des déchets: bilan

### 1.6.1 Capacité et tonnages traités

#### 1.6.1.1 Taux global de valorisation

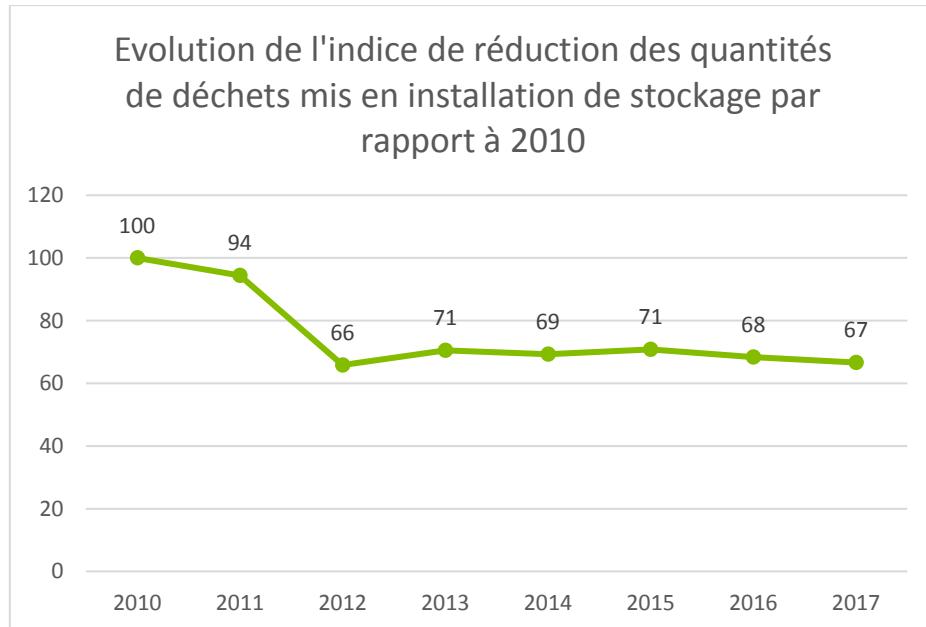


Les déchets qui sont encore enfouis sont les refus du traitement des ordures ménagères sur l'unité de Bourgneuf-en-Mauges, commune déléguée de Mauges-sur-Loire, le tout-venant et les gravats issus des déchèteries.

Une petite partie des déchets de mobiliers, fibrociment, pile et autres déchets dangereux subissent ce mode de traitement.

La réglementation européenne et française incite à diminuer la part des déchets enfouie. Des recherches pour faire diminuer cette part sont en cours.

#### 1.6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage



On constate une forte baisse de l'indice entre 2011 et 2012. Cela correspond à la mise en service de l'unité de tri-compostage sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, Mauges-sur-Loire. Valor3e avec ce nouveau site et ses marchés de traitement vers des unités de valorisation énergétique (mise en place en 2011) a permis de faire baisser la part d'enfouissement des déchets.

Ce taux est stable depuis.

## 1.6.2 Refus de tri

Taux de refus selon type de flux		
Type de flux	Taux de refus moyen 2017	Taux de refus moyen 2016
Emballages	<b>16,68%</b>	14,96%
Non fibreux	<b>28,79%</b>	24,45%
Papier-Revues-Journaux-Magazines	<b>2,57%</b>	2,83%
Fibreux	<b>3,10%</b> (0,34% flux porte à porte collecté jusqu'au 31/10/2017)	/

Flux emballages et non fibreux : les taux de refus de ces deux flux sont en hausse. Cela est principalement dû à la mise en œuvre des extensions des consignes de tri auprès des habitants (depuis le 1/07/2018 pour le Sirdomdi et depuis le 1/11/2017 sur la commune de Sèvremoine).

Ainsi, la consigne passée auprès des foyers du territoire est de mettre l'ensemble des emballages en plastique dans les bacs et sacs jaunes. Or, on estime que dans ces nouveaux flux environ 50 % ne peuvent pas subir un recyclage matière. Ces nouvelles consignes appellent des emballages non recyclables qui sont comptabilisés comme des refus.

En 2018, une analyse plus fine des refus de tri sera réalisée afin de distinguer les vrais refus (ordures ménagères mises dans les sacs jaunes) des faux refus (emballages conformes aux consignes de tri mais non recyclables).

## 1.7 Impact environnemental et impact sanitaire

### 1.7.1 Indicateur kilométrique

Le principal impact des services mis en œuvre par le service déchets est le transport et la production de gaz à effet de serre (GES). Cette indice GES n'est pas communiqué par nos différents prestataires.

Cependant un état des kilomètres parcourus pour assurer les prestations est présenté ci-dessous :

	Porte à porte	Apport volontaire
OMR	305 311 km 60,95 l/100	16 353 km 46 l/100
Emballages	pas de distinction des kms et consommation entre flux OMR et emballages	15 791 km 44,6 l/100
Non fibreux		7 003 km 44,6 l/100
Papiers	/	22 676 km 47,4 l/100
Fibreux	13 542	/
Verre	/	32 503 km 46 l/100
Flux déchèteries	/	481 824 km

## 1.8 La concertation et la gouvernance

### 1.8.1 Supports d'information

Afin de créer, en plus de l'unité du service, une unité graphique pour celui-ci, une nouvelle charte graphique a été adoptée en juillet 2017. Ainsi, l'ensemble des supports du service a été décliné.

Les habitants du territoire ont reçu différentes publications au cours de l'année 2017 afin de les sensibiliser aux enjeux du services :

- Lettres informations semestrielles (particuliers et professionnels) en accompagnement de la facture de redevance incitative ;



Lettre info pour les particuliers n° 1 – juin 2017



Lettre info pour les professionnels n°1 – juin 2017

- Guide de tri accompagné de ses fiches :
  - o Prévention ;
  - o Redevance Incitative ;
  - o Consignes de présentation du bac ;
  - o Déchèterie (une déclinaison par commune nouvelle) ;
  - o Guide de tri (consignes de tri).



Fiche « consignes de présentation du bac »



Fiche « déchèteries » - Version Mauges-sur-Loire

## 1.8.2 Réunions d'information

Pour expliquer les évolutions du service aux habitants de la commune de Sèvremoine, trois réunions publiques ont été organisées sur cette commune :



- 7 septembre 2017 ; Quartier Sèvre ; Le Longeran
- 12 septembre 2017 – Quartier Avresne ; Saint-Macaire-en-Mauges
- 13 septembre 2017 – Quartier Moine ; Tillières

Environ 600 personnes étaient présentes et ont pu échanger avec les élus et techniciens sur le nouveau service.

## 1.8.3 Evènementiel «Economie circulaire, Les Mauges accélèrent! » et conférence Jérémie PICHON «famille presque zéro déchet»

Le 19 décembre 2017, deux événements ont été organisés :

### Economie circulaire, les Mauges accélèrent !

Evènement organisé en partenariat avec les trois chambres consulaires, le CPIE Loire Anjou et l'association Boboplanète. Il a rassemblé 130 participants (élus, associations, techniciens, professionnels et habitants).

Il s'est déroulé en 4 temps :

- Plénière sur le thème « appréhender les enjeux globaux liés à l'économie circulaire, avec intervention d'acteurs nationaux, régionaux et locaux ;
- Retours d'expériences avec des témoignages sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale, la réduction du gaspillage alimentaire et le compostage en restauration collective ;
- 9 ateliers thématiques pour comprendre les enjeux, s'informer sur les actions en cours et réfléchir aux actions de demain ;
- Remise des labels Eco-défis proposés aux artisans pour réduire leurs impacts environnementaux et conclusion de la journée.

## Conférence « famille presque zéro déchet » de Jérémie PICHON :

375 personnes sont venues écouter les conseils de Jérémie PICHON pour adopter les gestes pour tendre vers une production de zéro déchet.



### **1.8.4 Animations**

La communication et la sensibilisation autour de la prévention et du tri des déchets se sont poursuivies cette année.

Plus de **4 065 foyers ont été démarchés en porte à porte** sur le territoire par les 5 agents en charge du suivi de la qualité (2,64 ETP). 1 853 personnes ont été rencontrées pour leur rappeler les consignes de tri et les sensibiliser à la démarche de prévention.

**12 logements collectifs ont reçu une information** sur le tri et la prévention des déchets.

Une documentation sur le fonctionnement du service déchets de Mauges Communauté est remise aux nouveaux locataires par les offices HLM (49 Habitat et Val de Loire) depuis 2012.

**268 classes soit 6 044 élèves ont bénéficié d'animations scolaires** sur la prévention et le tri des déchets (dont 236 animations ont été faites par l'association Boboplanète). 5 autres classes, soit 118 élèves, ont bénéficié du programme proposé en partenariat avec le CPIE Loire et Mauges sur la réduction des déchets en jardinant au naturel.

La communication Grand public s'est poursuivie :

- Visites de l'usine de tri-compostage et de l'ISDND (27 visites – 676 visiteurs) ;
- Visites du Centre de tri des Emballages Ménagers (43 visites – 1096 visiteurs) ;
- Prêt de matériel pour les journées Nettoyage Nature (25 actions – 1207 participants) ;
- Informations en mairies sur la commune de Sèvremoine pour la mise en place des nouvelles consignes de collecte et distribution de sacs jaunes (14 stands -2086 personnes) ;
- Autres animations et évènementiels : Foire de la Petite Angevine, Foire de Chemillé, foyers logements, camps jeunes, ... (27 interventions-1 000 personnes)

## 2 Les indicateurs économique et financiers

### 2.1 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

#### 2.1.1 Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

	OMR		Emballages	Non-fibreux
Fréquence	C 0,5 PàP	C 1 Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire	C 0,5 PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire	-
Collecte et contenants		AV Collecte gérée par deux prestataires*		AV Collecte gérée par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte			
Traitement	Divers traitements gérés par le syndicat mixte Valor3e		Tri géré par le syndicat mixte Valor3e	

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

\*renouvellement de marché sur la commune de Sèvremoine au 1/11/2017

	Fibreux		Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence	C 0,5 PàP	De C 2 à C 0,5 Pas de Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire	De C 1 à C 0,5 AV Collecte gérée par un prestataire	De C 1 à C 0,5 AV Collecte gérée par deux prestataires*	- 15 déchèteries gérées par un prestataire 3 déchèteries et 2 éco-point gérés en régie
Collecte et contenants					
Transport	Inclus dans le marché de collecte				
Traitement	Tri géré par un prestataire		Affinage géré par un prestataire	-	Divers traitements gérés par des prestataires

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines / C2 : collecte deux fois par semaine

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

\*renouvellement de marché sur la commune de Sèvremoine au 1/11/2017

## 2.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous représente le montant annuel des principales prestations rémunérées à des prestataires sous contrat :

### Collecte des flux OMR, emballages, papiers et verre

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Evolution année 2017 / 2016
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre (Sirdomdi)	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2020 ou 31/12/2021 ou 31/12/2022	1 807	7%
Brangeon Environnement	Lot 2 : Collecte en colonnes des Ordures Ménagères Résiduelles, du Verre et des Papiers-Revues-Journaux-Magazines (Sirdomdi)	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2020 ou 31/12/2021 ou 31/12/2022	235	1%
Brangeon Environnement	Lot 4 : Collecte et tri des emballages légers et du verre (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/10/2017 Signature d'un avenant diminuant de 2 mois la prestation	95	-1%
Brangeon Environnement – Sous-traitance ATIMA	Lot 5 : Collecte et tri des journaux papiers cartonnettes (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/10/2017 Signature d'un avenant diminuant de 2 mois la prestation	186	-21%
Brangeon Environnement	Collecte des ordures ménagères – Lot 1 : collecte des bourgs et écarts (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/10/2017 Signature d'un avenant diminuant de 2 mois la prestation	228	-7%
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre (à partir du 1/11/2017 Sèvremoine)	Marché public 3 ans et 2 mois	31/12/2020	226	-
Véolia	Lot 2 : Collecte en colonnes des Ordures Ménagères Résiduelles, du Verre et des Papiers-Revues-Journaux-Magazines (à partir du 1/11/2017 Sèvremoine)	Marché public 3 ans et 2 mois	31/12/2020	12	-
ALISE	Affinage des papiers	Marché public 5ans + 2 x 1 an	31/12/2018 ou 31/12/2019 ou 31/12/2020	58	-4%

Les prestations de collecte de la commune de Sèvremoine ont évolué au 1<sup>er</sup> novembre 2017. De nouveaux marchés ont démarré à cette date, ce qui explique des évolutions négatives entre l'année 2016 et 2017 (période amputée de 2 mois).

L'ensemble des prestations sont facturées en fonction des tonnages collectés ce qui explique les évolutions entre 2016 et 2017.

## Fourniture de contenants

<b>Nom prestataire</b>	<b>Nature de la prestation</b>	<b>Type de contrat et durée</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Montant annuel des prestations en k€ HT</b>	<b>Evolution année 2017 / 2016</b>
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant »	Marché public à bon de commande 3 ans + 1an	30/05/2020 ou 30/05/2021	154	886%
BARBIER Plastic solutions	Fourniture de sacs pour la collecte des emballages	Marché public à bon de commande 2 ans	24/07/2019	103	68%

Afin de mettre en place le nouveau service sur la commune de Sèvremoine en novembre 2017, un investissement dans des contenants de collecte (sacs et bacs) a été nécessaire.

## Gestion des déchèteries

<b>Nom prestataire</b>	<b>Nature de la prestation</b>	<b>Type de contrat et durée</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Montant annuel des prestations en k€ HT</b>	<b>Evolution année 2017 / 2016</b>
Brangeon Environnement	Gestion des déchèteries : Lot 1 Gardiennage et entretien, accueil des usagers et conseil (Sirdomdi)	Marché public 2 ans + 2 x 1 an	31/03/2018 ou 31/03/2019 ou 31/03/2020	475	4%
Ecocyclerie des Mauges	Gestion des déchèteries : Lot 2 Récupération et transfert des objets et encombrants réutilisables (réemploi) (Sirdomdi)	Marché public 2 ans + 2 x 1 an	31/03/2018 ou 31/03/2019 ou 31/03/2020	98	-3%
Brangeon Environnement	Gestion des déchèteries : Lot 3 Evacuation et valorisation des déchets verts (Sirdomdi)	Marché public 2 ans + 2 x 1 an	31/03/2018 ou 31/03/2019 ou 31/03/2020	262	0,3%
Brangeon Environnement	Gestion des déchèteries : Lot 4 Evacuation et traitement du bois, des plastiques, du polystyrène, de la ferraille, du verre, des gravats, du tout-venant, des cartons et des Déchets Dangereux des Ménages (multi-matériaux) (Sirdomdi)	Marché public 2 ans + 2 x 1 an	31/03/2018 ou 31/03/2019 ou 31/03/2020	1 056	-4%
Brangeon Environnement	Enlèvement, transport, valorisation ou élimination des déchets collectés sur les 3 déchèteries et les 2 éco-points : lot 1 : tout venant, cartons, bois traité (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/12/2018	258	-0,1%
Brangeon Environnement	Enlèvement, transport, valorisation ou élimination des déchets collectés sur les 3 déchèteries et les 2 éco-points : lot 2 : déchets végétaux (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/12/2018	54	-4%

SARL de l'Avresne	Enlèvement, transport, valorisation ou élimination des déchets collectés sur les 3 déchèteries et les 2 éco-points : lot 3 : gravats (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/12/2018	55	1%
Brangeon Environnement	Enlèvement, transport, valorisation ou élimination des déchets collectés sur les 3 déchèteries et les 2 éco-points : lot 4 : ferraille (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/12/2018	11	7%
Triadis	Enlèvement, transport, valorisation ou élimination des déchets collectés sur les 3 déchèteries et les 2 éco-points : lot 6 : déchets diffus spécifiques	Marché public 4 ans	31/12/2018	43	7%

L'évolution des montants versés aux prestataires est due à l'évolution des tonnages.

## 2.2 Budget, coût du service et financement

### 2.2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le budget annexe du service déchets et celui du Sirdomdi sont présentés séparément.

Budget annexe service déchets :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € TTC	Détail	Montant € TTC
Matériel (bacs, caissettes, colonnes apport volontaire)	193 710,00	Subvention composteur par Conseil départemental	867,00
Opération d'ordre entre sections		Opération d'ordre entre sections	285 093,65
<b>Total</b>	<b>271 399,63</b>	<b>Total</b>	<b>285 960,65</b>

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € TTC	Détail	Montant € TTC
Charges à caractère générale - <i>Contrats de prestation de service</i> - <i>Publications</i> - <i>Autres charges</i>	1 348 531,37  1 241 435,82 60 014,36 47 081,14	Produits des services et ventes diverses - <i>redevance incitative</i> - <i>Vente matériaux</i> - <i>Remboursement affranchissement et assurances suite sinistres</i>	6 948 486,23  6 693 549,43 197 640,52 57 296,28
Charges de personnel	550 179,90	Dotation, subvention et participation (Soutiens Eco-organismes)	455 934,89
Autres charges de gestion courante - <i>traitement OMR</i> - <i>tri emballages</i> - <i>Reversement redevance au Sirdomdi</i>	5 972 951,60  1 578 029,30 784 284,00 3 610 638,28		
Charges exceptionnelles	7 088,14	Produits exceptionnels	10 225,15
Opération d'ordre entre sections	285 093,65	Opération d'ordre entre sections	75 409,63
<b>Total</b>	<b>8 163 844,66</b>	<b>Total</b>	<b>7 490 055,90</b>

Budget Sirdomdi :

Section d'investissement :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Détail</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Détail</b>	<b>Montant € HT</b>
Matériel (bacs, composteurs, solde tunnel temporaire de stockage centre de tri St Laurent des Autels)	81 791,16	Opération d'ordre entre sections	377 526,31
Travaux - Magasin réemploi - Déchèterie St Laurent des Autels - Centre de tri (solde marché adaptation du process aux extensions des consignes de tri + solde achat presse)	1 210 166,03 583 823,88 508 481,99 117 860,16		
Emprunts	359 144,17		
Opération d'ordre entre sections	29 141,22		
<b>Total</b>	<b>1 680 242,58</b>	<b>Total</b>	<b>377 526,31</b>

Section de fonctionnement :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Détail</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Détail</b>	<b>Montant € HT</b>
Charges à caractère générale - Contrats de prestation de service - Autres charges	4 394 042,11 4 203 390,00 190652,10	Produits des services et ventes diverses - Vente matériaux - Remboursement affranchissement et assurances suite sinistres - Prestation de tri décembre 2016 centre de tri St Laurent des Autels	756 668,41 706 668,67 38 603,98 11 788,76
Charges de personnel - Partenaire CODEC - Supplément familial	50 667,00 50 000,00 667,00	Dotation, subvention et participation - Redevance incitative - Soutiens Eco-organismes et ADEME (CODEC)	4 071 967,00 2 487 050,00 1 584 917,00
Autres charges de gestion courante - Indemnités élus - Subvention couches lavables et broyeurs	56 625,51 49 302,06 3 552,99	Autres revenus (loyers déchèteries professionnelles et facturation gobelets non restitués)	6 526,92
Charges financières	48 338,65	Produits exceptionnels	9 895,09
Opération d'ordre entre sections	377 526,31	Opération d'ordre entre sections	29 141,22
<b>Total</b>	<b>4 927 199,50</b>	<b>Total</b>	<b>4 874 198,67</b>

## 2.2.2 Le Coût aidé du service public

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique Compta-coût développé par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

Les chiffres issus de la matrice compta-coût sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits

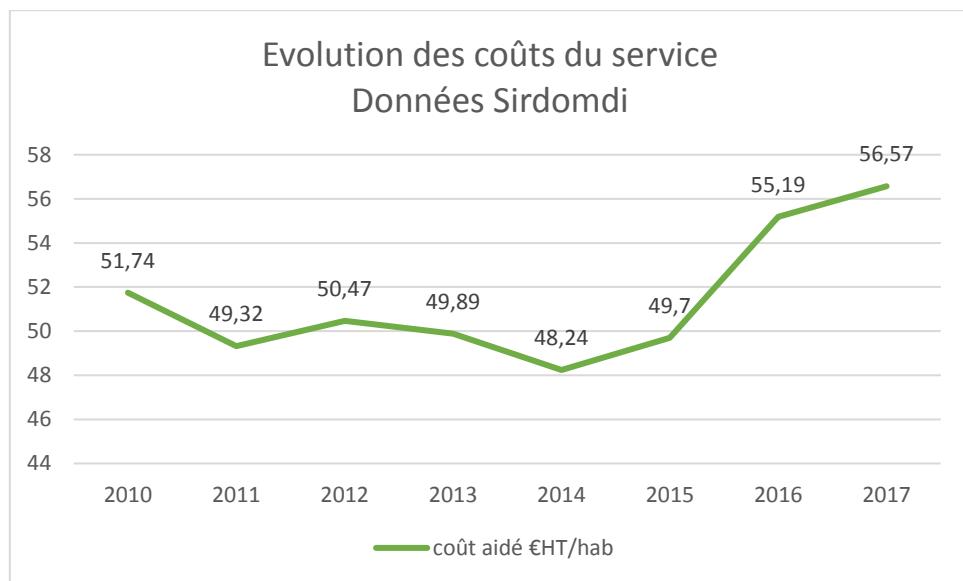
correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage ou même, non intégrés au budget).

Les données sont issues d'une fusion entre l'analyse compta-coût 2017 du Sirdomdi et de Mauges Communauté – secteur Sèvremoine. Elle peut uniquement être comparé aux données nationales puisqu'il n'y a pas d'antériorité.

	<b>€ HT</b>	<b>€ HT/habitant</b>
Charges du service	10 195 600	85,03
Recettes (vente de matériaux et soutien éco-organismes)	2 760 000	23,01
Coût aidé du service public	7 435 600	62,02

L'agglomération Mauges Communauté fait partie de la typologie d'habitat « mixte à dominante rurale ». Les données issues du référentiel des coût du service public de prévention et de gestion des déchets - édition 2017 – indique que, pour une typologie d'habitat identique, en 2014, le coût aidé est de 79€/habitant. Soit un coût aidé 22% moins important sur le territoire de Mauges Communauté.

Présentation de l'évolution des coûts aidés issues du territoire du Sirdomdi :



L'évolution importante entre l'année 2015 et 2016 s'explique par la hausse de 9% des charges (hausse des tonnages et du coût de traitement en déchèterie notamment) et la baisse de 8% des recettes (vente matériaux, recette éco-organismes).

### 2.2.3 Le financement du service public

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les territoires de Sèvremoine (à l'époque Communauté de Communes Moine et Sèvre) et du Sirdomdi ont adopté la redevance incitative comme mode de financement du service public de gestion des déchets.

Les travaux de convergence des services ont permis de définir un mode de financement et des tarifs uniques valables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. La délibération C 2017-06-21-18 définit :

- Les principes suivants ont été actés :
  - o Facturation à terme échu ;
  - o Redevance composée d'une part fixe et de parts variables sans levée ou dépôt inclus ;
  - o Redevables définis en fonction du service auquel ils ont accès.
- Les catégories de redévolables sont les suivantes :
  - o Redevable service complet : les foyers des particuliers ;
  - o Redevables service collecte : les professionnels (artisans, commerçants, EHPAD, collèges, lycées, ...) et bâtiments publics.

Les bâtiments publics bénéficient d'un tarif dit « redevable service collecte » mais bénéficient d'un accès libre aux déchèteries sans contrepartie financière.

Montant de la redevance applicable aux usagers du service :

**Redevables service complet :**

Collecte en bac individuel des ordures ménagères résiduelles :

<b>Volume</b>	<b>Part fixe mensuelle</b>	<b>Part variable à la levée</b>
Bac 140 litres	6,64 € HT	3,51 € HT
Bac 240 litres	11,38 € HT	6,02 € HT
Bac 360 litres	17,07 € HT	9,03 € HT
Bac 770 litres	36,52 € HT	19,31 € HT

Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles :

<b>Volume produit par mois</b>	<b>Part fixe mensuelle</b>	<b>Part variable au dépôt</b>
0 à 6 sacs / mois	6,64 € HT	1,25 € HT
7 à 10 sacs / mois	11,38 € HT	
11 sacs et plus / mois	17,07 € HT	

Redevables service collecte :

Collecte en bac individuel des ordures ménagères résiduelles :

<b>Volume</b>	<b>Part fixe mensuelle</b>	<b>Part variable à la levée</b>
Bac 140 litres	4,41 € HT	1,36 € HT
Bac 240 litres	7,56 € HT	2,33 € HT
Bac 360 litres	11,34 € HT	3,49 € HT
Bac 770 litres	24,26 € HT	7,47 € HT

Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles :

<b>Volume produit par mois</b>	<b>Part fixe mensuelle</b>	<b>Part variable au dépôt</b>
0 à 6 sacs / mois	4,41 € HT	0,49 € HT
7 à 10 sacs / mois	7,56 € HT	
11 sacs et plus / mois	11,34 € HT	

Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries de la commune de Sèvremoine pour y déposer leurs déchets. Ils doivent, en contrepartie, s'acquitter d'une facture correspondant aux dépôts effectués.

Montant des dépôts de professionnels sur les déchèteries du territoire qui les acceptent :

<b>Nature du déchet</b>	<b>Prix Au m<sup>3</sup> ou kg</b>
Tout-venant	14,18 € HT
Bois traité	12,27 € HT
Cartons	7,54 € HT
Gravats	18,90 € HT
Déchets verts	6,63 € HT
Déchets dangereux	1,36 € HT

Bilan des contributions 2017 :

	€ HT
Redevance incitative	6 078 024

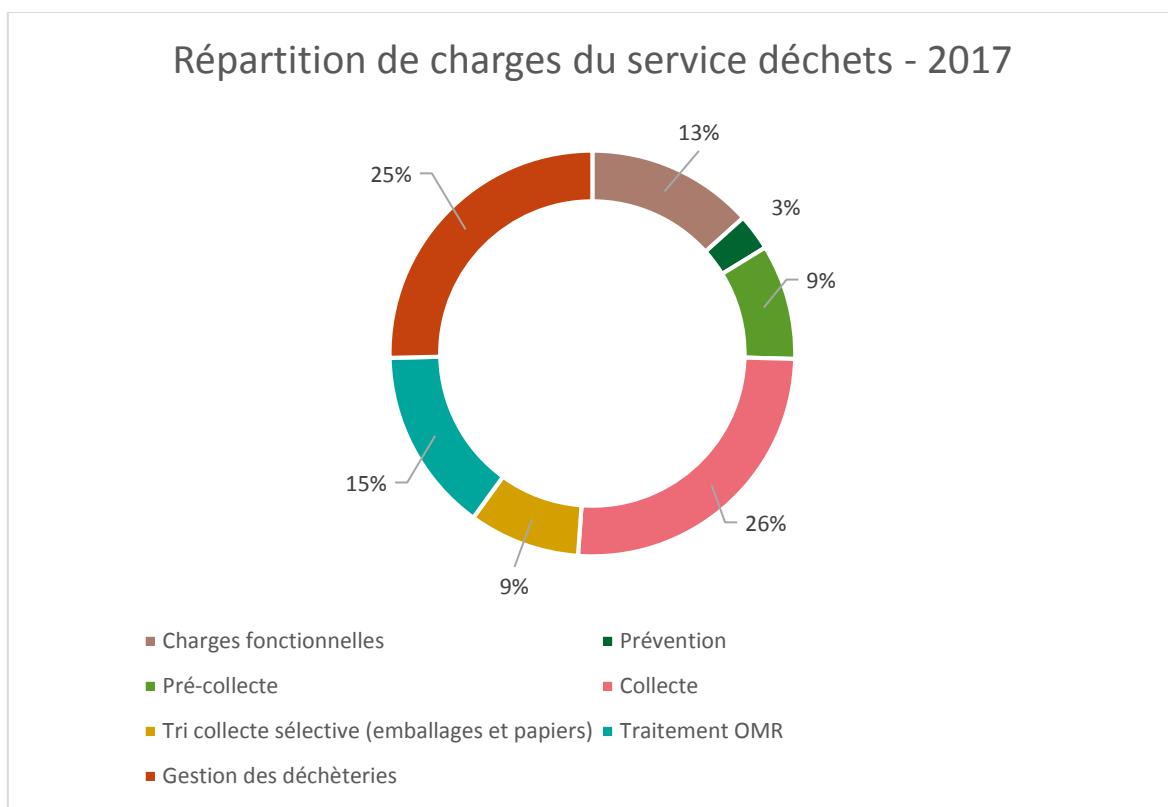
Le montant moyen de la facture annuelle de redevance par producteur est présenté ci-dessous :

Territoire	Ménage	Non-Ménage
Mauges Communauté – Sèvremoine	51,83 € TTC	180,30€ TTC
Sirdomdi	61,92 € TTC	166,76 € TTC

## 2.3 Structure des coûts

### 2.3.1 La nature des charges

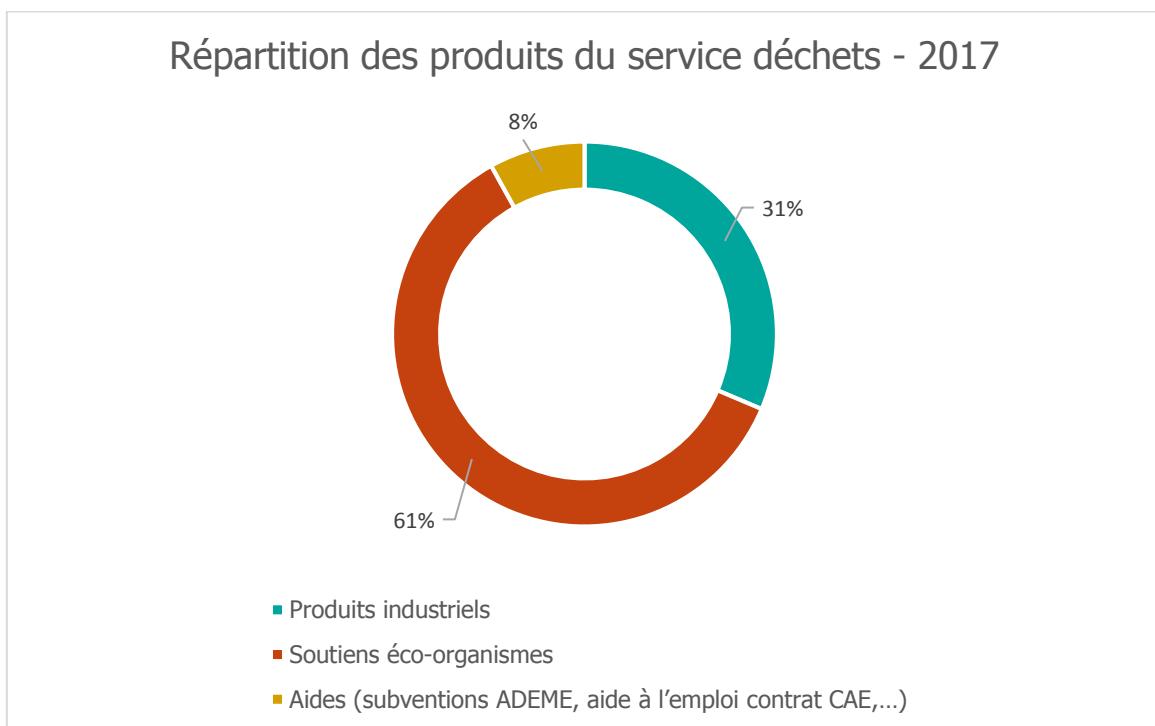
Postes de charges	Montant € HT (arrondi)	€/habitant
<b>Charges fonctionnelles</b>	<b>1 359 700</b>	<b>11</b>
<i>Charges de structure</i>	1 253 000	10
<i>Charges de communication</i>	106 700	1
<b>Charges techniques</b>	<b>8 835 900</b>	<b>74</b>
<i>Prévention</i>	296 700	2
<i>Pré-collecte</i>	936 100	8
<i>Collecte</i>	2 620 500	22
<i>Tri collecte sélective (emballages et papiers)</i>	903 000	8
<i>Traitement OMR</i>	1 495 900	12
<i>Gestion des déchèteries</i>	2 583 700	22
<b>Total charges matrice</b>	<b>10 195 600</b>	<b>85</b>



Les postes de charges les plus importants sont la gestion des déchèteries et les collectes (porte à porte et apport volontaire).

### 2.3.2 La nature des produits

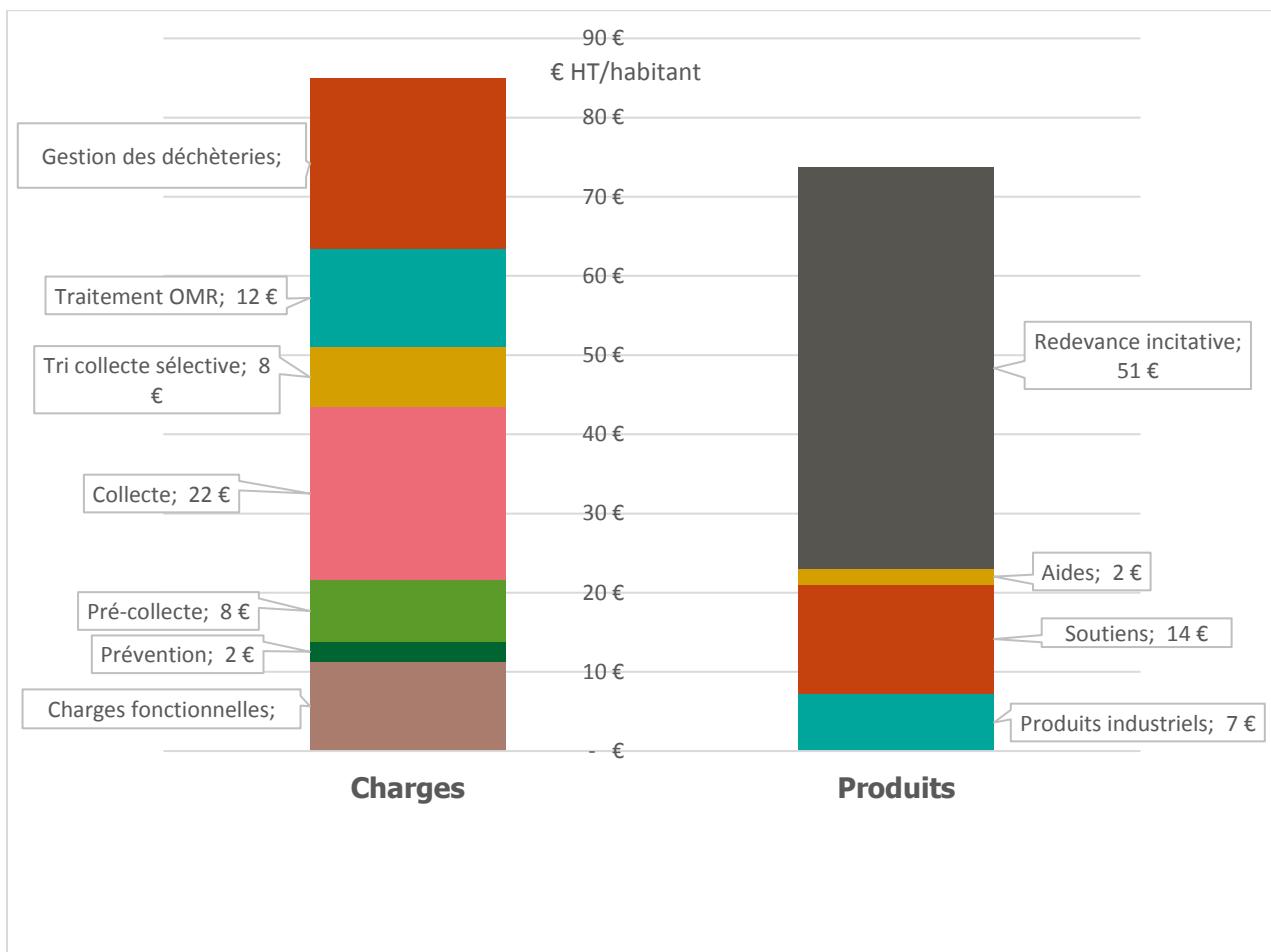
Postes de produits	Montant € HT (arrondi)	€/habitant
<b>Produits industriels</b>	<b>865 800</b>	<b>7,2</b>
Vente de matériaux	834 500	7
Autres produits (refacturation gobelet, assurances, pénalités marché)	31 300	0,2
<b>Soutiens éco-organismes</b>	<b>1 671 400</b>	<b>14</b>
Aides (subventions ADEME, aide à l'emploi contrat CAE,...)	222 400	2
<b>Total produits matrice</b>	<b>2 759 600</b>	<b>23,2</b>



Les recettes proviennent principalement des éco-organismes (61%).

### 2.3.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges, des produits et du financement du service :



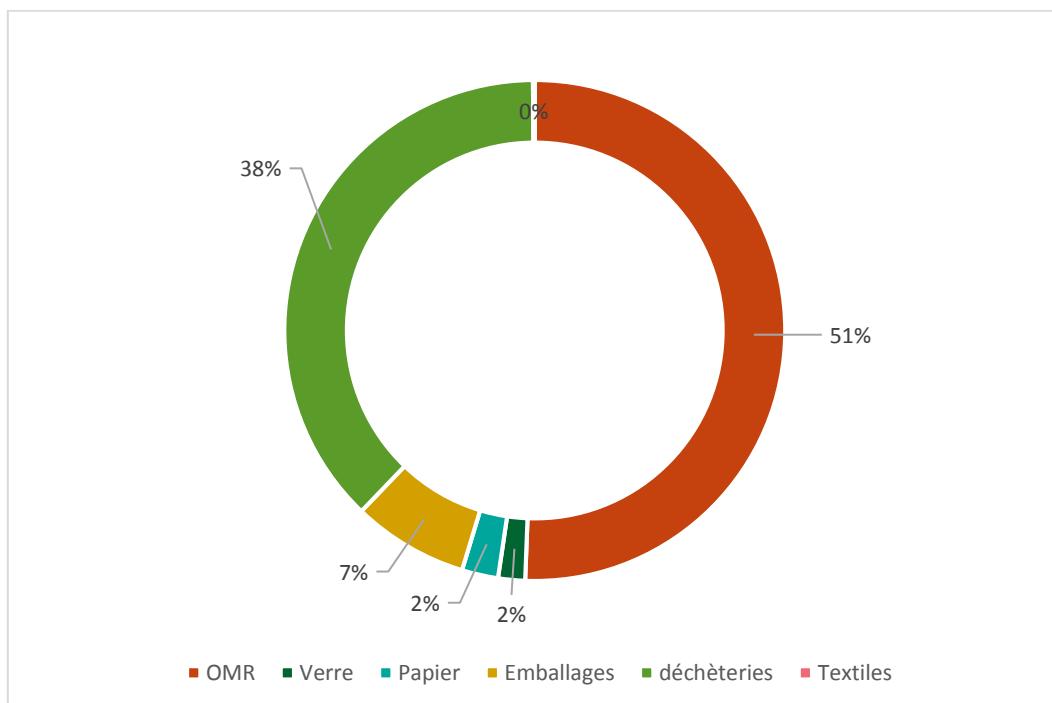
On constate que, selon la méthode d'analyse Compta-cout, les produits permettent de couvrir 23€ HT du coût par habitant.

## 2.4 Coût des différents flux de déchets

### 2.4.1 La part relative des flux dans le coût du service public

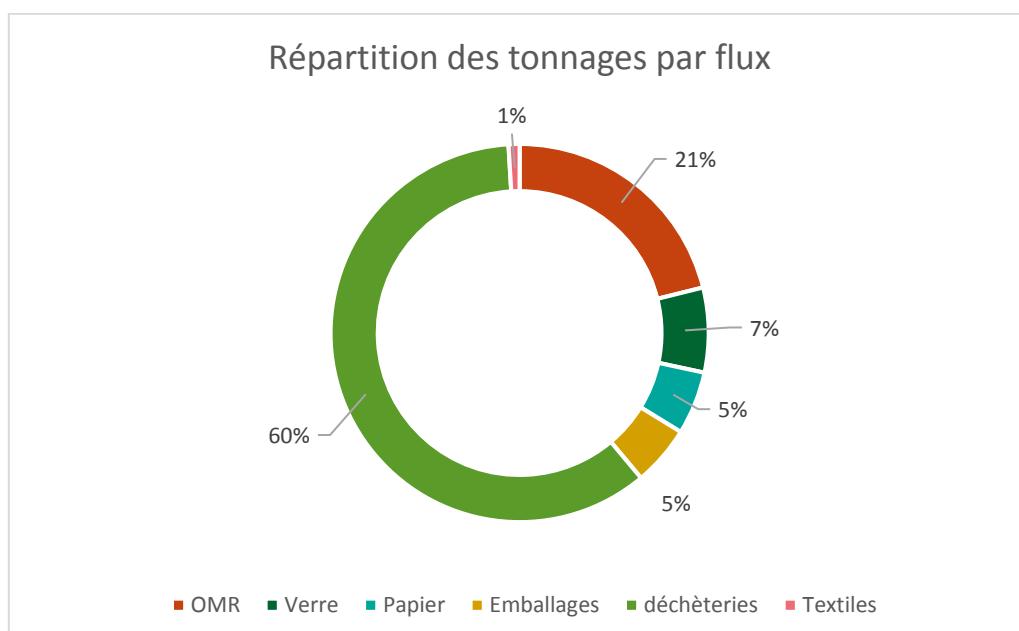
La part du coût aidé par flux de déchets est présenté :

Flux	OMR	Verre	Papier	Emballage	Déchèteries	Textile	Total
Coût aidé k€ HT	3 773	129	174	557	2 810	-8	7 435



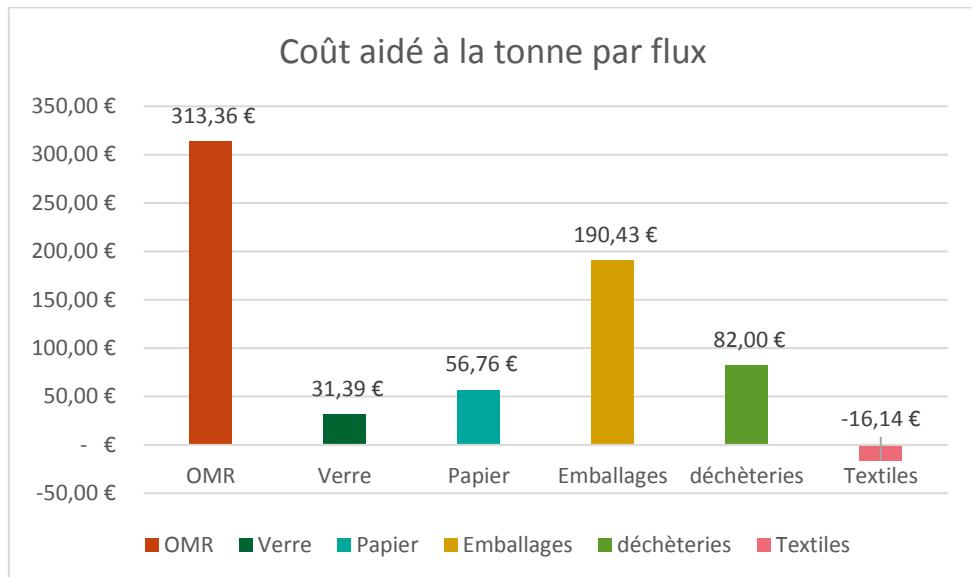
Les flux dont le coût est le plus élevé sont les ordures ménagères résiduelles (51%) et les déchèteries (38%).

Il est intéressant de rapprocher le coût du service des quantités de déchets collectés.



On constate que les ordures ménagères, qui représente 51% des coûts, représentent 21% des tonnages.

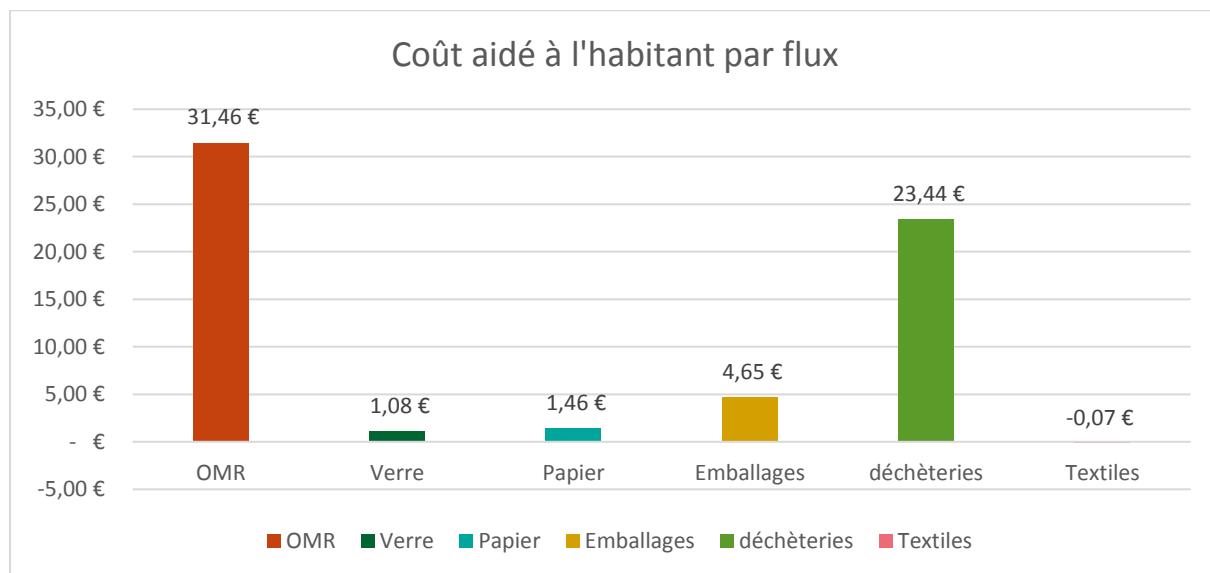
## 2.4.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne



Le coût à la tonne le plus important est pour le flux ordures ménagères car les charges ne sont que très peu atténuées par les produits. Le coût pour les emballages est très atténué par les soutiens de CITEO.

Le flux ordures ménagères reste le flux avec le coût le plus élevé à la tonne et à l'habitant.

Les emballages représentent un coût à la tonne important mais un coût à l'habitant faible du fait des faible tonnage au regard des autres flux.

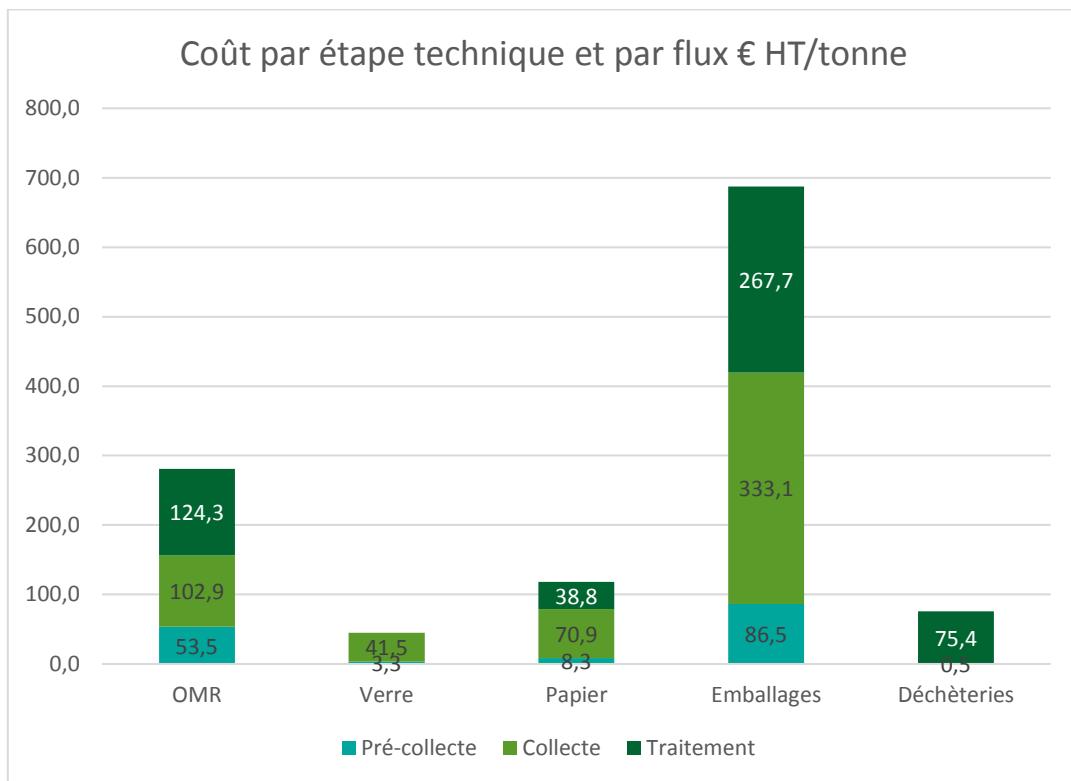


Le tableau ci-dessous compare les résultats de Mauges Communauté à l'ensemble des territoires nationaux de même typologie (mixte à dominante rurale) :

	<b>OMR</b>	<b>Verre</b>	<b>Papier</b>	<b>Emballages</b>	<b>Déchèterie</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Coût aidé Mauges Communauté € HT/hab	31,46	1,08	1,46	4,65	23,44	-0,07	62,02
Référentiel national € HT/hab	46	1,1	5	25	3	79	

Le cout aidé du service de Mauges Communauté est inférieur au référentiel national à l'exception des flux papier et emballages. Cela peut s'expliquer par la prise en compte de deux services différents en 2017 (avant et après le 1<sup>er</sup> novembre 2017).

## 2.4.3 La répartition des charges par flux et par étape technique



On constate que c'est l'étape de collecte qui est la plus importante pour le flux des emballages. Les charges de pré-collecte pour les flux en apport volontaire (papier et verre) sont faibles.

## Liste des annexes

Annexe n°1: Jours et heures d'ouverture des déchèteries

Annexe n°2: Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

## Annexe n° 1: jours et heures d'ouverture des déchèteries

### Commune de BEAUPREAU-EN-MAUGES

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
<b>Beaupréau - ZI Dyna Ouest</b>	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
<b>Bégrolles en Mauges - La Cabine</b>	15h-18h	-	15h-18h	-	15h-18h	9h-12h et 14h-17h	15h
<b>Gesté - Le Moulin à Trèfles</b>	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h et 14h-17h	15h
<b>Jallais - La Petite Roche</b>	14h-16h	-	14h-16h	-	14h-16h	9h-12h et 14h-16h	11h
<b>La Poitevinière - Bois Archambaud</b>	9h-12h	-	15h-17h	-	15h-17h	9h-12h et 14h-17h	13h

### Commune d'OREE D'ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
<b>Saint Laurent des Autels - ZA le Pâtis</b>	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h

### Commune de CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
<b>Melay - La Haute Brosse</b>	9h-12h30 et 14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-12h30 et 14h-17h45	29,5h
<b>La Jumellière - ZA La Mocqueretterie</b>	14h-17h	-	14h-17h	-	9h-12h	14h-17h	12h
<b>Valanjou - Les Croix Baults</b>	9h-12h	-	9h-12h	-	14h-17h	9h-12h	12h

### Commune de MONTREVAULT-SUR-EVRE

Déchèterie	Lundi	mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
<b>Saint Pierre Montlimart - ZI La Paganne</b>	10h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	26h
<b>Le Fief Sauvin - La Carrière d'Abriard</b>	15h-17h	-	10h-12h	-	15h-17h	10h-12h et 15h-17h	10h

### Commune de MAUGES-SUR-LOIRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
<b>Montjean sur Loire - Le Petit Lapin</b>	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
<b>Bourgneuf en Mauges – La Boiverie</b>	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h	12h
<b>Saint Florent le Vieil – ZA Ribotte</b>	14h-17h	-	9h-12h	-	9h-12h	9h-12h et 14h-17h	15h

### Commune de SEVREMOINE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
<b>St Macaire en Mauges - Le Bois Girard</b>	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	24h
<b>St Germain sur Moine - Le Haut Fief</b>	9h-12h et 14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	16,5h
<b>Le Longeron - Route de St Aubin</b>	14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	13,5h
<b>Torfou - rue du Lieutenant Bouvier "Eco-point"</b>	14h-17h30	-	-	-	-	9h-12h	6,5h
<b>Roussay - Route de la Romagne "Eco-point"</b>	9h-12h	-	-	-	-	14h-17h30	6,5h

## Annexe n°2: Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Déchèterie	BOIS TRAITE	CARTON	D3E	DDS ECODDS	FERRAILLE	FIBROCIMENT	FILM PLASTIQUE	GRAVAT	HORS ECODDS	HUILE DE VIDANGE	MOBILIER	PILES	PLASTIQUE RIGIDE	POLYSTYRENE	REEMPLOI	TOUT VENANT	TUBES/LAMPES	VEGETAUX	VERRE	Total général
Beaupréau	198,84	96,74	85,24	6,45	80,91	40,58	1,9	584,36	7,26	2,7	159,76	1,75	17,54	2,19	35,55	595,58	1,15	1106,62	170,82	<b>3195,94</b>
Bégrolles en Mauges	55,66	24,53	23,54	1,47	15,21		0,39	152,42	3,37	1,8	49,68	0,54	1,64		2,25	192,08		270,62		<b>795,2</b>
Bourgneuf-en-Mauges	55,66	26,01	24,2	2,3	13,58		1,37	123	1,33	1,8	54,64	0,41	8,66			144,38		297,34		<b>754,68</b>
Ecocyclerie-des-Mauges			17,87												44,54					<b>62,41</b>
Gesté	124,6	44,52	45,58	4,37	29,35		1	530,96	2,46	3,6	84,88	0,53	5,96			332,72		617,98		<b>1828,51</b>
Jallais	55,32	23,67	25,9	3,65	20,15		1,27	147,26	4,58	2,7	55,3	0,47	5,88			153,66		331,18		<b>830,99</b>
La Jumellièrre	50,5	15,4	18,87	1,74	13,27		0,6	112,32	2,16	1,35	38,9	0,14	2,24			113,68		221,69		<b>592,86</b>
La Poitevinière	55,74	25,48	24,21	1,54	13,66		0,36	117,36	1,83	1,44	47,6	0,41	3,53			154,34		267,28		<b>714,78</b>
Le Fief-Sauvin	30,1	13,7	11,69	0,86	8,07		0,5	90,51	0,77	0,9	23,18	0	2,34			78,2		176,32		<b>437,14</b>
Le Longeron	73,22	36,34	21,54	3,35	33,91			250,04	2,34	1,08	55,06	0,28				194,24		396,84		<b>1068,24</b>
Le Puiset-Doré	69,2	23,56	15,98	2,06	11,61		0,31	243,46	1,25	0,9	48,72	0,66	2,35			147,52		266,32		<b>833,9</b>
Melay	215,36	108,25	107,95	8,86	120,24	25,62	2,17	976,98	5,69	4,95	264,02	1,29	8,57	2,02	60,15	709,26	0,74	1646,17	163,98	<b>4432,27</b>
Montjean-sur-Loire	169,26	77,82	76,76	8,82	73,71	16,18	3,26	942,93	4,99	3,6	157,06	1,45	12,72	2,76	48,4	397,56	0,52	1097,36	159,24	<b>3254,4</b>
Roussay	28,08	9,44	0,22					89,72	0,57	0						36,88		76,92		<b>241,83</b>
Saint-Florent-le-Vieil	90,46	49,86	50,57	5,35	27,65		1,39	297,34	2,18	2,7	88,48	0,74	11,19		23,85	288,24		444,76		<b>1384,76</b>
Saint-Germain-sur-Moine	230,52	84,63	31,52	6,61	64,32			724,26	3,4	3,78	135,68	0,99			18,42	476,28		842,12		<b>2622,53</b>
Saint-Laurent-des-Autels	284,9	130,96	74,25	10,56	42,74	19,2	1,49	1325,86	9,42	7,56	296,12	1,48	10,69	3,39	64,6	674,48	0,52	1782,46	259,04	<b>4999,72</b>
Saint-Macaire-en-Mauges	316,7	113,82	58,2	8,07	106,57	31,74		1467,92	4,06	4,5	148,24	1,56	13,35		16,21	659,56	0,92	1577,5	158,9	<b>4687,82</b>
Saint-Pierre-Montlimart	117,34	84,59	71,79	6	70,89	19,08	0,91	517,28	6,18	4,5	153,76	1,68	4,86	2,68	33	563,4	0,65	1239,54	161,36	<b>3059,49</b>
Torfou	36,52	22,48	0,54					101,5	0,8	0,9		0,26				53,54		218,38	21,6	<b>456,52</b>
Valanjou	45,36	16,34	15,23	2,01	12,04		0,29	137,02	2,09	0,9	36,16	0,47	2,21			109,12		234,68		<b>613,92</b>
Total général	2303,34	1028,14	801,65	84,07	757,88	152,4	17,21	8932,5	66,73	51,66	1897,24	15,11	113,73	13,04	302,43	6119,26	4,5	13112,08	1094,94	<b>36 867,91</b>



[www.maugescommunaute.fr](http://www.maugescommunaute.fr)



Service Déchets

Rue Robert Schuman – La Loge  
Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges  
**02 41 71 77 55 // service-dechets@maugescommunaute.fr**